



# **WEGOUBRI, le Bocage Sahélien**

## **Programme de restauration de l'environnement de production agricole**

### **Phase 2024-2028**



Rédigé en équipe sous la direction de :

Novembre 2023

**Henri GIRARD**

**Représentant résident au Burkina Faso**

## Association TERRE VERTE

\*

JO du 28/06/1989 / N° W591002670  
SIRET : 403 018 666 00012 / APE : 913E

\*

Siège social :  
Le Rôteleux  
59360 LA GROISE / France

\*

Adresse postale :  
BP 80002  
59550 Landrecies / France

\*

Courriel : [terre.verte@laposte.net](mailto:terre.verte@laposte.net)

\* \* \*

### Association TERRE VERTE Représentation au Burkina Faso

\*

Agrément de base N° 2001-67/MATD/SG/DGAT/DLPAP  
Agrément renouvelé sous le N° 2018-  
000109/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC  
Convention N° 022-2021/MINEFID/TV/R1 du 25/06/2019 -  
N° DP-ONG : 0029

Convention Ministère de l'Agriculture des Ressources  
Animales et Halieutiques N° 2019 / 006

\*

196 rue 15.767 Ouagadougou secteur 53 / 12<sup>ième</sup> arrondissement  
01 B P 551  
Ouagadougou 01 / Burkina Faso  
Tél : 76.56.20.14

\*

Mail : [eau.terre.verdure@gmail.com](mailto:eau.terre.verdure@gmail.com) ; [info@eauterreverdure.org](mailto:info@eauterreverdure.org)

\*

Site : [www.eauterreverdure.org](http://www.eauterreverdure.org)

## TABLE DES MATIERES

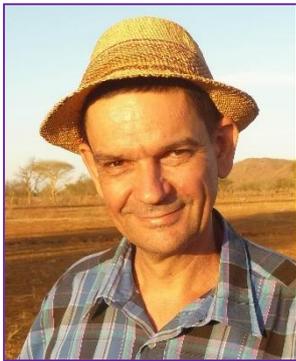
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>3</b>
<b>Mot du Représentant Résident de TERRE VERTE .....</b>	<b>7</b>
<b>Résumé du programme de la phase 2024-2028 .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Présentation de TERRE VERTE.....</b>	<b>10</b>
1.1. Création.....	10
1.2. Vision, mission et valeurs.....	11
1.3. Domaines d’intervention.....	12
1.4. Zoom sur les fermes pilotes bocagères.....	13
1.5.1 Objectifs poursuivis à court, moyen et long terme .....	14
1.5.2 Cinq équipes opérationnelles .....	14
1.5.3 Services transversaux.....	15
1.5.4 Zones d’intervention actuelles .....	16
<b>2. PROGRAMME WEGOUBRI PHASE 2024/2028 .....</b>	<b>17</b>
2.1. CONTEXTE.....	17
2.1.1. SITUATION DE LA PROBLEMATIQUE .....	17
2.1.1.1. Au niveau international.....	18
2.1.1.2. Au niveau régional ouest africain .....	19
2.1.1.3. Au niveau national .....	21
2.1.1.4. Au niveau local (régions et communes du Burkina Faso)	22
2.1.2. EXPERIENCES DE TERRE VERTE .....	23
2.2. PRESENTATION / DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	24
2.2.1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS .....	24
2.2.1.1. Objectifs.....	24
2.2.1.2. Résultats attendus.....	24
2.2.2. AXE 1: RÉALISATIONS DE DISPOSITIFS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX BOCAGERS .....	25
2.2.2.1. Les périmètres bocagers.....	25
2.2.2.2. Les routes rurales boisées .....	29

2.2.2.3.	Réalisation de bosquets des arbres de l'impossible .....	30
2.2.2.4.	Les bullis.....	30
2.2.2.5.	les jardins pluviaux.....	33
2.2.3.	AXE 2 : MISE EN VALEUR POST-AMENAGEMENT DU BOCAGE .....	34
2.2.3.1.	Encadrement des producteurs au sein des bocages .....	34
2.2.3.2.	Le renforcement de l'agriculture familiale .....	34
2.2.3.3.	Développement des techniques d'entretien du bocage ....	35
2.2.3.4.	La mécanisation ciblée .....	36
2.2.3.5.	Les concours agricoles et les primes d'excellence.....	37
2.2.3.6.	Opération de revégétalisation des terres dégradées .....	39
2.2.3.7.	Organisation des Ruralies.....	39
2.2.3.8.	L'agrobioécologie.....	40
2.2.3.9.	Le pâturage rationnel .....	41
2.2.3.10.	L'appui organisationnel aux groupements fonciers.....	43
2.2.4.	AXE 3 : PROMOTION DU CONCEPT BOCAGER.....	43
2.2.4.1.	Implantation de 4 nouvelles fermes pilotes.....	44
2.2.4.2.	Périmètre expérimental en zone cotonnière .....	44
2.2.4.3.	Collaboration avec l'ENAFa de Matourkou .....	44
2.2.4.4.	Périmètres de démonstration.....	45
2.2.4.5.	Implantation de TERRE VERTE au Mali.....	45
2.2.4.6.	Recherche-action-innovation du concept bocager.....	46
2.2.4.7.	Plaidoyer pour institutionaliser le bocage .....	46
2.2.4.8.	Soutien à des études universitaires .....	47
2.2.4.9.	Constructions et équipements de l'Ecole du Bocage.....	47
2.2.4.10.	Equipement routier de l'Ecole du Bocage.....	48
2.2.4.11.	Formation des jeunes ruraux (Ecole du Bocage).....	48
2.2.4.12.	Création d'un centre de formation pour universitaires ..	50
2.2.4.13.	Formation des universitaires au concept bocager .....	51

2.2.4.14.	Médiatisation du concept .....	51
2.2.4.15.	Voyages d'études .....	52
2.2.4.16.	Organisation d'un séminaire international .....	52
2.2.4.17.	Promotion bocagère urbaine et périurbaine.....	53
2.2.5.	<b>AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DU RESEAU.....</b>	<b>53</b>
2.2.5.1.	Investissements spécifiques au siège de TERRE VERTE ..	53
2.2.5.2.	Investissements mutualisés du réseau .....	54
2.2.5.3.	Constructions au sein des fermes pilotes .....	54
2.2.5.4.	Equipements de réseau hydraulique des fermes pilotes ..	55
2.2.5.5.	Equipement routier des fermes pilotes.....	55
2.2.5.6.	Equipements de production agricole des fermes pilotes..	55
2.2.5.7.	Equipements des techniciens aménageurs bocagers.....	55
2.2.5.8.	Equipement mobilier des fermes pilotes.....	56
2.2.5.9.	Equipement informatique des fermes pilotes .....	56
2.2.5.10.	Formation continue des techniciens du réseau .....	56
2.3.	<b>CHRONOGRAMME D'ACTIVITES DES CINQ ANS.....</b>	<b>56</b>
<b>3.</b>	<b>STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME WEGOUBRI PHASE 2024/2028.....</b>	<b>60</b>
<b>4.</b>	<b>GESTION DE LA PHASE 2024-2028 DU PROGRAMME .....</b>	<b>65</b>
4.1.	Montage institutionnel.....	65
4.2.	Gestion administrative et financière .....	65
4.3.	Suivi-évaluation et capitalisation .....	66
4.3.1.	Dispositif de suivi-évaluation .....	66
4.3.2.	Logique d'intervention du programme.....	68
<b>5.</b>	<b>Prise en compte du genre au sein du programme WEGOUBRI ....</b>	<b>69</b>
<b>6.</b>	<b>Analyse des risques.....</b>	<b>71</b>
<b>7.</b>	<b>Stratégie de mobilisation des ressources.....</b>	<b>75</b>
<b>8.</b>	<b>Durabilité des effets et impacts du programme.....</b>	<b>77</b>
<b>9.</b>	<b>Budget synthétique du programme quinquennal .....</b>	<b>80</b>

<b>10. Plan de financement.....</b>	<b>82</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>84</b>
<b>LISTE DES PHOTOS.....</b>	<b>84</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>85</b>

## Mot du Représentant Résident de TERRE VERTE



Ce document a pour objectif de vous présenter TERRE VERTE, ses fondements, son réseau, ses techniques et son programme d'activités dénommé « WEGOUBRI 2024/2028 », issu du programme trentenaire du bocage sahélien qui vise à concilier la restauration de l'environnement rural avec une agriculture familiale durable. Le terme wégoubri est un néologisme mooré construit à partir des mots « weogo », la brousse et « goubgri » qui signifie protéger, entourer.

Ce programme WEGOUBRI 2024/2028 s'insère dans la continuité d'une approche programme de développement des régions rurales sahéliennes à travers la mise en œuvre du bocage sahélien qui fut initiée en 1989 par TERRE VERTE et l'AZN-Guiè<sup>1</sup>. La vision première de ce programme est de créer un Sahel verdoyant en protégeant les sols et en gardant toute l'eau de la pluie. Son action vise à démontrer que vivre dans la campagne sahélienne n'est pas une fatalité, mais que les difficultés environnementales du moment sont des défis que les populations rurales peuvent relever par une gestion rationnelle de leurs ressources naturelles. En effet, au Sahel, la dégradation des sols produit la formation de zones désertiques appelées zippelés où l'eau ne s'infiltré plus mais ruisselle, entraînant le sol avec elle. Plusieurs techniques de restauration de ces sols existent et parmi elles, l'embocagement des terres agricoles.

Le **bocage sahélien** consiste en un maillage de haies vives entourant chaque champ. Doubles de diguettes en terre, ces haies vives permettent de garder la totalité de l'eau pluviale dans chaque champ et cette eau n'en sortira que par l'infiltration vers les nappes phréatiques ou par l'évapotranspiration. Ce dispositif permet une végétalisation efficace de l'espace rural sahélien et sa reconquête par les paysans afin d'atténuer l'action érosive des eaux de la mousson et de maintenir la biodiversité d'un milieu extrêmement fragile.

---

<sup>1</sup> La compilation des résultats de ce programme trentenaire se trouve en ligne à cette adresse : <https://eauterverdure.org/publications/>

Sa mise en œuvre par TERRE VERTE s'articule autour d'**associations inter-villages** propriétaires de **fermes pilote bocagères**, elles-mêmes chevilles ouvrières de l'aménagement proprement dit du bocage au profit des paysans rassemblés en copropriétés foncières rurales coutumières. Les paysans disposent alors d'un excellent cadre de travail, assurant de bons rendements et durablement productif. À travers le bocage sahélien, TERRE VERTE propose un « green new deal », un « game changer » pour le monde rural !

Nous sommes extrêmement reconnaissants à tous ceux, individus, entreprises, associations et ONG, fondations, Etat burkinabè, institutions nationales et internationales qui nous ont permis, jusqu'à ce jour, de développer le bocage sahélien. Depuis 2019, un pas décisif a été franchi vers une mise à l'échelle, au travers de l'Agence Suédoise de Développement et de Coopération Internationale (*ASDI/SIDA*) qui s'est engagée de façon conséquente dans le cadre du Programme Beog-Puuto. D'autres pistes sont explorées avec diverses institutions de coopération, afin d'intégrer la solution « bocage sahélien » aux initiatives internationales visant à endiguer les bouleversements environnementaux qui affectent les sols, le climat, la biodiversité, et par voie de conséquence la viabilité de notre belle planète !

**Henri GIRARD**

**Représentant résident de TERRE VERTE au Burkina Faso**

## RESUME DU PROGRAMME DE LA PHASE 2024-2028

L'ONG TERRE VERTE, créée en 1989 et installée officiellement au Burkina Faso depuis deux décennies, implémente depuis une trentaine d'années un concept nouveau de développement agro-sylvo-pastoral : le bocage sahélien. Ce concept qui est basé sur une approche holistique, s'articule autour d'actions de long terme, et a pour objectif général l'intégration de la sauvegarde de l'environnement dans l'agriculture sahélienne à travers la récupération des terres dégradées ou en voie de dégradation et leur mise en valeur par des techniques d'agriculture durable. En effet, les agriculteurs de la région sahélienne font face à deux problèmes majeurs : la dégradation de leurs terres et la non maîtrise de l'eau pluviale. De ces deux problèmes découlent les défis de récupération de ces terres dégradées et leur mise en valeur durable, ainsi que la maîtrise de l'eau pluviale, pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie dans leur milieu.

Ce concept est mis en œuvre au travers de fermes pilotes, chevilles ouvrières d'associations locales inter-villages dans quatre provinces du Burkina Faso (*Oubritenga, Yatenga, Zondoma et Sanmatenga*), avec l'appui institutionnel, technique et financier de TERRE VERTE basée à Ouaga.

Ce document présente le programme de développement du bocage sahélien sur la période 2024-2028, à travers quatre principaux axes :

**Axe 1** : réalisations de dispositifs agro-environnementaux bocagers (*périmètres bocagers, routes boisées, jardins pluviaux, bullis*)

**Axe 2** : mise en valeur post-aménagement du bocage (*accompagnement des agriculteurs dans le bocage*)

**Axe 3** : promotion du concept bocager (*formation professionnelle de jeunes ruraux, stages pratiques, communication sur le concept*)

**Axe 4** : renforcement des capacités opérationnelles de TERRE VERTE et des fermes pilotes (*infrastructures, équipements routiers et agricoles, EPI, formations*)

D'un montant global de 12'231'725'000 Fcfa (18'647'145 Euros), ce programme vise à renforcer les acquis engrangés dans le cadre du projet Beog-Puuto financé par l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI/SIDA) sur la période 2019-2023, et devrait permettre la création de nouvelles fermes pilotes, et l'implantation de TERRE VERTE au Mali.

TERRE VERTE et ses partenaires historiques ont permis au concept de bocage sahélien de voir le jour et se perfectionner au fil du temps, mais aujourd'hui, il a besoin de financements conséquents afin de se déployer à grande échelle tant au Burkina Faso qu'à l'international.

## 1. PRESENTATION DE TERRE VERTE

### 1.1. CREATION

Créée en France en avril 1989, l'Association TERRE VERTE a été le premier partenaire européen de l'Association Zoramb Naagtaaba (AZN) de Guiè dans le département de Dapélogo (*province de l'Oubritenga au Burkina Faso*). L'objectif de TERRE VERTE était alors de soutenir techniquement et financièrement cette initiative.

Au vu de l'évolution de ses engagements au Burkina Faso depuis 1989, l'Association TERRE VERTE s'y est implantée en 2001, afin de persévérer dans son action technique et développer des partenariats locaux susceptibles d'œuvrer au développement rural par celui de l'agroécologie<sup>2</sup> et particulièrement du bocage. Reconnue officiellement au Burkina Faso le 18 juillet 2001, TERRE VERTE a signé en 2002 une convention avec le Ministère des Finances et du Budget, donnant à TERRE VERTE le statut d'ONG. En 2014 une première convention technique a été signée avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement

---

<sup>2</sup> L'agriculture biologique produit des aliments exempts de substances chimiques de synthèse (engrais, pesticides). Mais elle peut être nocive pour le milieu si par exemple elle provoque l'érosion des sols. Ce que faisaient beaucoup de paysans traditionnels avant l'utilisation des engrais et pesticides : aliments sains mais dégradation du milieu par le feu, le surpâturage et l'érosion. L'agriculture écologique respecte l'environnement où elle opère et qui en intègre les processus naturels (biodiversité, copier le climax local). Bien sûr pour y parvenir, il lui faut être biologique ! C'est pourquoi nous aimons nommer l'agriculture du futur : l'agriculture bioécologique ou agroécologie !

Hydraulique et en mars 2023 avec l'École Nationale de Formation Agricole de Matourkou.

## 1.2. VISION, MISSION ET VALEURS

La vision première de TERRE VERTE est de donner une réponse tangible à la détérioration environnementale du Sahel ; faire que le paysan s'enrichisse en aggradant sa terre plutôt que de s'appauvrir en la dégradant, et par là, rendre la vie rurale plus attrayante.

Pour y parvenir, TERRE VERTE anime un réseau d'associations inter-villages, propriétaires de fermes pilote, elles-mêmes chevilles ouvrières de la transformation structurelle des paysages et de l'évolution des pratiques agronomiques.

Notre philosophie d'intervention dans le monde rural est de faire prévaloir l'autonomie de chaque structure partenaire et de responsabiliser tous les acteurs du processus de la restructuration des paysages. A ce titre, au départ de toute intervention, il y a la demande exprimée des communautés qui viennent vers nous et après un processus de validation réciproque des objectifs recherchés, s'élabore un programme d'action.

En plus des aspects techniques qui seront développés dans les prochains chapitres, nous venons également en appui à ces structures sur le plan institutionnel, pour mener à bien leurs missions transversales telles que l'informatisation des tâches administratives, la communication (*téléphonie, Internet*), la construction de bâtiments, la réalisation de forages, les installations solaires. Un manuel de procédures propre au réseau permet d'harmoniser nos usages, tant l'organisation est tout aussi importante que le développement de la technique.

TERRE VERTE privilégie une approche holistique de la dégradation et de la restauration du milieu rural sahélien qui prenne en compte tous les aspects de la relation entre l'être humain et son environnement.

### 1.3. DOMAINES D'INTERVENTION

Dans cet état d'esprit, nous intervenons à travers quatre grandes lignes d'action :

1. Implantations de fermes pilotes bocagères sahéliennes
2. Réalisations de dispositifs agro-environnementaux bocagers
3. Mise en valeur post-aménagement du bocage
4. Promotion du concept bocager

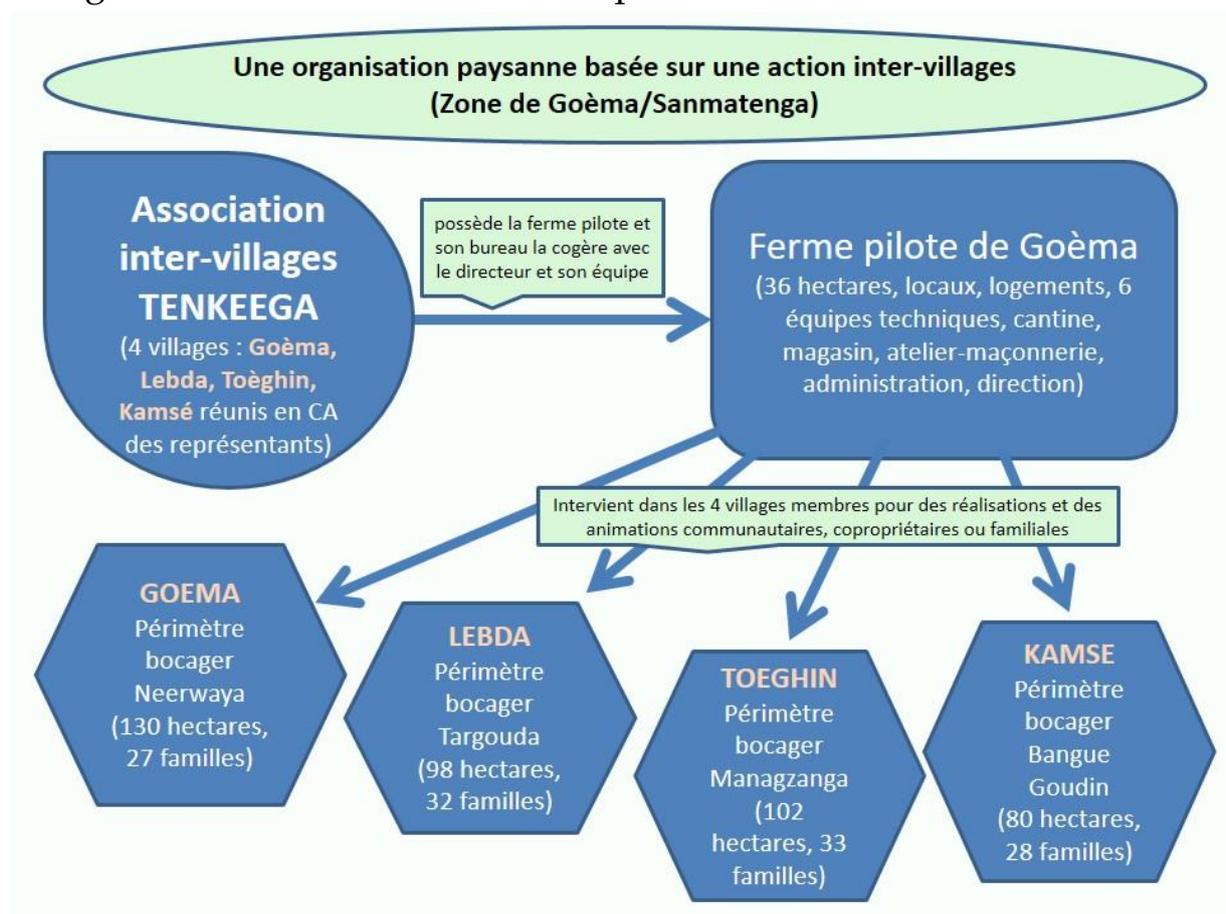
Ces domaines seront développés dans les quatre prochains chapitres qui seront suivis de la stratégie 2024/2028, du programme d'activités et d'une présentation budgétaire avant de conclure et d'apporter quelques annexes.



**Photo 1 : réunion de concertation à la Ferme pilote de Goèma**

## 1.4. ZOOM SUR LES FERMES PILOTES BOCAGERES

D'une manière générale, il est important de rappeler le concept et les objectifs recherchés dans la mise en place des fermes pilotes bocagères. Les associations inter-villages impliquent les populations rurales à travers leurs représentants, et sont le socle de la diffusion du concept bocager à travers les fermes pilotes bocagères dont elles sont les propriétaires comme on le constate dans l'exemple ci-dessous de l'Association inter-villages TENKEEGA et de sa Ferme pilote de Goèma :



Au travers d'une ferme pilote bocagère, c'est le développement agricole des villages alentours qui est visé. La **ferme pilote bocagère** n'est pas une fin en soi, mais la **cheville ouvrière** de changements radicaux dans le paysage agricole et dans les techniques agro-sylvo-pastorales.

La ferme pilote bocagère poursuit plusieurs objectifs opérationnalisés par cinq équipes techniques appuyées par des services transversaux.

### 1.5.1 OBJECTIFS POURSUIVIS A COURT, MOYEN ET LONG TERME

- Devenir un site d'excellence rurale par la promotion de nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales, mais aussi d'autres initiatives visant à rendre les campagnes attrayantes.
- Créer de nouveaux paysages ruraux en restaurant les terres dégradées ou en voie de dégradation et par là, conquérir de façon durable de nouveaux espaces pour l'agriculture.
- Développer une agriculture familiale performante, capable de s'auto-suffire et de mettre ses surplus sur le marché.
- Apporter progressivement des prestations de services aux ruraux : location de matériel, travaux mécanisés, formation, commercialisation, accès à l'information.

### 1.5.2 CINQ EQUIPES OPERATIONNELLES

**Tableau 1. : Les 5 équipes opérationnelles d'une ferme pilote**

Pépinière	Expérimenter de nouvelles plantes et de nouvelles techniques horticoles, produire les plants nécessaires au bocage, sauvegarder les essences devenues rares.
Cellule des aménagements fonciers (CAF)	Assurer la réalisation des périmètres bocagers, des jardins pluviaux, des bullis et des routes rurales arborées : études des sites, arpentage, encadrement des travaux à haute intensité de main-d'œuvre rémunérée (HIMO), pose des grillages, reboisement.
Encadrement technique	Former et appuyer techniquement les agriculteurs pour la mise en valeur des périmètres bocagers, développer le pâturage rationnel ( <i>contrôle des prairies et des jachères, fenaison et ensilage</i> ) et une meilleure gestion des troupeaux, assurer le suivi-évaluation des agriculteurs ( <i>enquêtes, primes, concours agricole</i> ), participer à la promotion du monde rural ( <i>Ruralies</i> )
Équipement agricole	Appui logistique des travaux de la ferme, développer la mécanisation ciblée de l'agriculture.
Entretien du bocage	Développer des savoir-faire de gestion de l'environnement ( <i>taille &amp; entretien des arbres</i> ), entretenir les haies-vives et les arbres de route.

### 1.5.3 SERVICES TRANSVERSAUX

- L'administration de la ferme, avec sa direction, son secrétariat et sa comptabilité, assure la gestion des ressources financières et humaines, l'animation du conseil d'administration de l'association inter-villages.
- La cantine, chargée de préparer le repas des travailleurs qui viennent à la ferme dès 7H00 du matin, alors que dans leurs familles, le repas du matin n'est prêt que vers 8 ou 9H00.
- Le magasin, gestionnaire du patrimoine de la ferme qui contrôle tous les achats de biens matériels, leur utilisation et a aussi pour tâche de gérer la location d'outils et d'équipements allant de la pioche à la charrette en passant par tous les outils utiles aux travaux du monde rural.
- L'atelier-maçonnerie qui a pour mission la maintenance technique de la ferme (*bâtiments, équipements, véhicules*), mais aussi la production de certains biens par la soudure, et la menuiserie, ainsi que l'auto-construction de bâtiments.



Photo 2 : auto-construction d'un embarcadère à Filly

## 1.5.4 ZONES D'INTERVENTION ACTUELLES

Tableau 2. : Localisation des fermes pilotes bocagères soutenues :

Nom de la ferme	Association locale partenaire	Année de création	Village	Département / Commune	Province	Région
Ferme pilote de Guiè	Association ZORAMB NAAGTAABA	1989	Guiè	Dapélogo	Oubritenga	Plateau Central
Ferme pilote de Filly	Association WEMANEGRE	2007	Filly	Oula	Yatenga	Nord
Ferme pilote de Goèma	Association TENKEEGA	2008	Goèma	Pissila	Sanmatenga	Centre-Nord
Ferme pilote de Barga	Association WEOFINTI	2016	Barga	Barga	Yatenga	Nord
Ferme pilote de Tougo	Association TIPWEOGO	2019	Rasko	Tougo	Zonoma	Nord

A ce réseau d'associations inter-villages structurées autour de TERRE VERTE, s'ajoutent des partenariats actuels ou anciens avec des associations de développement rural intéressés par le concept et qui développent ou adaptent le bocage, telles que SOS Sahel International BF et ses deux fermes pilotes bocagères de Bogandé et Boussé ou l'association suisse Morija à Nobéré.



Photo 3 : Ferme pilote de Filly dans le Yatenga

## 2. PROGRAMME WEGOUBRI PHASE 2024/2028

### 2.1. CONTEXTE

Le programme WEGOUBRI dans sa phase 2024/2028, s'inscrit pleinement dans le contexte sahélien, en tant que solution innovante à la problématique de cette zone semi-désertique de transition au sud du Sahara, entre le désert saharien et le domaine tropical humide, sur 6.000 kilomètres, de l'Atlantique à la Mer Rouge, du Sénégal à l'Érythrée.

#### 2.1.1. SITUATION DE LA PROBLEMATIQUE

Face à la dégradation des terres rurales et la faible maîtrise de l'eau de pluie dans les régions sahéliennes qui restent marquées par une accentuation des effets du changement climatique, l'expérience d'embocagement de l'espace rural initiée au début des années 90 au Burkina Faso par TERRE VERTE et l'AZN-Guiè, constitue une réponse pour une adaptation de l'agriculture face aux aléas climatiques.

Cette innovation de création de périmètres bocagers porte sur la protection des sols tout en induisant une maîtrise de l'eau de la pluie afin de relever le défi d'une gestion rationnelle des ressources naturelles dans le but de créer un Sahel verdoyant, où il fait bon vivre. Le concept est basé sur la copropriété foncière, tout en intégrant dans son approche d'opérationnalisation, la préservation de l'environnement dans l'agriculture sahélienne grâce à une approche axée sur l'expérimentation, la gestion et la valorisation des connaissances.

L'approche d'implémentation de l'expérience bocage sahélien ou Programme WEGOUBRI/Phase 2024-2028, basée principalement sur : (i) l'implantation de fermes pilotes bocagères sahéliennes ; (ii) la réalisation de dispositifs agro-environnementaux bocagers ; (iii) la mise en valeur post-aménagement du bocage ; (iv) la promotion du concept bocager, est pertinente et en cohérence avec les préoccupations, les orientations des politiques agricoles et rurales aux niveaux international, régional et national :

#### 2.1.1.1. AU NIVEAU INTERNATIONAL

Il s'agit notamment de :

- **La Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture familiale (DNUAF, 2019-2028)** notamment, ses piliers 5 et 7 relatifs respectivement à : (i) l'amélioration de l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, (ii) à la promotion des innovations sociales pour le développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture ;
- **Des Objectifs de Développement Durable (ODD)** et relativement aux objectifs 1, 2, 5, 12 et 13 ayant trait respectivement à : (i) l'éradication de la pauvreté ; (ii) la faim zéro ; (iii) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles ; (iv) la consommation et la production responsable ; (iv) les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- **Des orientations de la Conférence des Parties (COP) sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)** qui a pour principaux objectifs, la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse dans les pays touchés, en particulier en Afrique, afin de promouvoir un développement durable par « *l'amélioration de la productivité des terres ainsi que la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités* » ;
- **L'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA)** qui est une réponse continentale pour réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture face au changement climatique. Elle soutient des solutions et des bonnes pratiques visant l'amélioration de la gestion des sols, la maîtrise de l'eau agricole, la gestion des risques climatiques, le renforcement des capacités et des solutions de financement ;
- **La déclaration de MALABO** sur la croissance et la transformation accélérées de l'Agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, axée sur : (i) 10% des dépenses publiques à l'Agriculture ; (ii) éliminer la faim d'ici à 2025, (iii) Réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, grâce à une croissance et à une transformation inclusive de l'Agriculture ; (iv) renforcer la résilience des moyens

d'existence et des systèmes de production face aux aléas et autres risques liés au climat ;

- **Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)/NEPAD** notamment, en ses piliers portant sur : (i) la gestion durable des terres ; (ii) l'augmentation de l'approvisionnement alimentaire ; et (iii) la recherche agricole.
- **L'Initiative de la Grande Muraille Verte** : c'est l'une des initiatives phares soutenues par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (*UNCCD*). Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad, se référant à la décision du 7<sup>ième</sup> Sommet de la CEN-SAD des 1er et 2 juin 2005 à Ouagadougou (*Burkina Faso*) ont mis en place l'Initiative de la Grande Muraille Verte (*IGMV*), endossée en 2007 par l'Union Africaine en Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel. Le projet de la Grande muraille verte (*GMV*) vise d'ici 2030 à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées en Afrique, sur une bande longue de 8 000 km au sud du Sahara allant du Sénégal à Djibouti en passant par le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria, le Tchad. Cette région fait face à de nombreuses problématiques : pauvreté, dégradation des terres du fait de l'action humaine et du changement climatique, sécheresse, perte de biodiversité, manque d'emplois ruraux décents, insécurité... Près de 13 millions de personnes y sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë d'après le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

#### 2.1.1.2. AU NIVEAU REGIONAL OUEST AFRICAIN

Il s'agit en l'occurrence :

- **Des priorités de l'ECOWAP** définies pour ces dix prochaines années et relatives notamment à : (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la souveraineté alimentaire, (ii) la promotion de modèles d'intensification durable, la réduction des impacts sur le climat et l'adaptation aux changements climatiques, (iii) l'accroissement de la résilience des exploitations familiales ;
- **Des orientations de l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) et de la Déclaration du Forum International sur**

**l'Agroécologie de Nyéléni/Mali** de février 2015 par les organisations et mouvements internationaux de petits producteurs d'aliments et de consommateurs comme *« approche pour une agriculture valorisant nos identités culturelles et nos savoirs, notre biodiversité alimentaire et semencière saine et nutritive, notre autonomisation, engendrant des dynamiques économiques locales et de meilleurs revenus aux exploitations familiales dans la cohésion sociale et la paix »*;

- **De la Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes (filles/garçons) dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH)**, élaborée par la Commission de la CEDEAO et structurée autour de quatre axes majeurs dont l'axe 1 porte sur le renforcement des actions de préparation des jeunes aux métiers du secteur ASPH et agro-alimentaire ;
- **Du Programme d'Appui à la Transition Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PATAE)**, devenu PAE (*Programme Agroécologie*) et visant à soutenir la transition agroécologique dans l'espace CEDEAO qui est mis en œuvre par l'Agence régionale pour l'alimentation et l'agriculture (ARAA) avec un financement de l'Agence française de développement (AFD) dont une des missions est *« d'accompagner les acteurs pour une organisation dynamique et cohérente à même de porter les questions d'agroécologie dans les sphères de prises de décisions et d'insuffler une réelle transformation des secteurs agro-sylvo-pastoraux halieutiques et fauniques, par l'adoption des pratiques écologiques durables »* ;
- **Du Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la désertification de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (PASR-AO) qui constitue** le document de référence du CILSS en matière de lutte contre la désertification. Le PASR/AO est un cadre d'orientation, d'arbitrage et de mise en cohérence des actions de LCD et de l'atténuation des effets de la sécheresse. Le CILSS en assure le secrétariat technique. A cet effet, sous l'égide des deux centres de liaison que sont le CILSS et la CEDEAO, des contacts ont été pris avec divers partenaires pour mieux les impliquer dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD) aux niveaux sous-régional et national. Des

accords de partenariat ont pu être signés avec le Secrétariat de l'UNCCD, le Mécanisme Mondial, la Coopération française, la Coopération allemande, la Coopération canadienne, la Coopération américaine et l'Union Européenne.

- **Du Programme Régional Sécurité alimentaire, Lutte contre la désertification, Population et Développement (PRA/SA/LCD/POP-DEV)** qui œuvre à la réalisation de deux des objectifs du CILSS à savoir « Les Sahéliens disposent d'une meilleure sécurité alimentaire et gèrent mieux les ressources humaines » et « Le CILSS fait autorité dans les domaines de la SA, LCD/GRN, population et développement et maîtrise de l'eau aux plans sous-régional et international ».
- **Du Programme d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau (FFEM/AOC)**. Son objectif principal est de renforcer les capacités d'adaptation des pays d'Afrique de l'Ouest au changement climatique. Plus spécifiquement, il vise à contribuer à une prise en compte effective des impacts du changement climatique dans les politiques et/ou les programmes de l'agriculture et de l'eau aux niveaux sous-régional et national.

#### 2.1.1.3. AU NIVEAU NATIONAL

Le programme WEGOUBRI participe à l'opérationnalisation de :

- **La loi N° 034-2009 du 16 juin 2009 portant régime foncier rural du Burkina Faso**, qui vise à assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral, favoriser la réduction de la pauvreté et contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale ;
- **La Stratégie Nationale Genre à l'horizon 2024** dont la vision est de « *bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, et qui assure à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique* » ;
- **La Stratégie Nationale et le plan d'actions de développement de l'agroécologie au Burkina Faso** qui a pour ambition, de promouvoir les pratiques agroécologiques sur au moins 30% des emblavures à l'horizon 2040 ;

- **Des orientations de la formation agricole et rurale (FAR) et du Système National de Vulgarisation Agricole et du Conseil Agricole (SNVACA)** visant entre autres : (i) l'accroissement de la productivité et la production agricoles ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs ; (iii) la promotion de technologies adaptées et appropriées en réponse aux changements climatiques issues de la recherche et des savoirs locaux, etc.
- **La Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols au Burkina Faso (SNRCRS 2020-2024)** qui vise à réduire/inverser la tendance de la dégradation des sols en vue d'augmenter durablement la production agricole. La vision de la SNRCRS à l'horizon 2024 est que « Les sols du Burkina Faso retrouvent leurs pleines capacités productives et permettent de pratiquer une agriculture moderne, durable et résiliente ».

#### 2.1.1.4. AU NIVEAU LOCAL (REGIONS ET COMMUNES DU BURKINA FASO)

WEGOUBRI est en cohérence avec :

- **Les plans régionaux et communaux de développement des régions et communes d'intervention** qui visent à booster le développement des régions et communes dans tous les domaines socio-économiques, environnementaux, culturels, etc.
- **Le Programme d'agriculture contractuelle et transition écologique (PACTE)** sous financement de l'AFD, démarré en mai 2020 pour quatre ans, avec pour ambition de « *satisfaire la demande alimentaire par le développement de l'agriculture contractuelle, l'intensification agroécologique et la professionnalisation des acteurs dans les filières végétales vivrières (maïs, riz, soja, niébé, arachide, etc.) et animales* » ;
- **Le Programme transition des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires (TERSAA)** visant à améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires face au changement climatique à travers une maîtrise de l'aval des productions, d'une durée de trois ans sous financement de l'AFD et mis en œuvre à l'Ouest du Burkina par la Confédération Paysanne du Faso (CPF) et Acting for Life (AFL).

### 2.1.2. EXPERIENCES DE TERRE VERTE

En trente ans d'engagement auprès des populations rurales et principalement des agriculteurs, l'équipe de TERRE VERTE a pu s'imprégner des réalités, expérimenter des solutions, en observer les résultats avec les paysans ; tout cela en prenant le temps qu'il faut et en s'ancrant dans le milieu villageois.

Les espaces aménagés ne sont pas immenses (2'155 hectares à ce jour) mais sont transformés de façon holistique et durable. Ils constituent une « semence technologique » qui a fait et continue de faire ses preuves (*les plus vieux périmètres, datant des années 1990, sont toujours là*). Cela induit une nouvelle vision de l'agriculture dans les sociétés rurales concernées qui ne voient plus leur situation avec fatalisme mais comme ayant un avenir professionnalisant.

La principale leçon que l'on tire de ces trente années consacrées au bocage sahélien, est que la technique seule ne suffit pas à résoudre les problèmes du Sahel. A cette technique, il faut ajouter une organisation des processus de changement, de nouveaux paradigmes (*même s'ils reposent beaucoup sur les capacités de la tradition*) ; ce qui implique de s'engager localement et durablement avec les communautés.

Autre leçon tirée de cette longue expérience, c'est que la question foncière rurale ne peut être résolue sans un schéma global d'aménagement des villages, à l'instar des lotissements urbains grâce auxquels les villes ont pu se développer harmonieusement du fait de la clarification foncière et de la réservation d'espaces communs. La clarification foncière est la clé de contact du développement agricole !

Les défis à venir sont donc immenses pour inverser la dégradation des sols et celle de tout l'environnement rural qui en découle. Pour y parvenir, le réseau du bocage sahélien doit mettre le concept à la disposition du plus grand nombre, trouver des dispositions foncières au-delà des conventions coutumières, affiner les savoir-faire existants, former la jeunesse, équiper

les familles rurales et augmenter ses capacités opérationnelles, pour que l'embocagement prenne toute sa place au Sahel.

## 2.2. PRESENTATION / DESCRIPTION DU PROGRAMME

Cette partie comprend les objectifs et résultats visés par le programme, les principaux axes d'intervention et le chronogramme de mise en œuvre des activités.

### 2.2.1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

#### 2.2.1.1. OBJECTIFS

**Objectif global :** Contribuer à la restauration de l'environnement rural et au développement de l'agriculture familiale par le bocage sahélien dans quatre régions (*Plateau Central, Nord, Centre Nord, Est*) du Burkina Faso, à travers les fermes pilotes du réseau TERRE VERTE.

#### **Objectifs spécifiques :**

1. Reconquérir de façon durable des espaces pour l'agriculture familiale par la restauration des terres dégradées
2. Développer des nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales pour une agriculture familiale performante, capable de s'auto-suffire et de mettre ses surplus sur le marché
3. Promouvoir le concept bocager sahélien sur le plan national et international
4. Renforcer les capacités opérationnelles de TERRE VERTE et des fermes pilotes de son réseau

#### 2.2.1.2. RESULTATS ATTENDUS

- **Résultat 1 :** En 5 ans, de nouveaux paysages ruraux sont créés en restaurant les terres les plus dégradées et de nouveaux espaces pour l'agriculture familiale sont récupérés de façon durable.

- **Résultat 2** : Des nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales sont développées pour une agriculture familiale performante, capable de s'auto-suffire et de mettre ses surplus sur le marché.
- **Résultat 3** : Le concept du bocage sahélien est promu à l'échelle nationale et internationale.
- **Résultat 4** : Les capacités opérationnelles de TERRE VERTE et des fermes pilotes de son réseau sont renforcées.

Le présent programme vise à élargir le champ d'action et amplifier l'impact de notre initiative forte de plus de 30 ans d'expérience.

Ainsi, les **activités actuelles** pourront être renforcées et de **nouvelles initiatives** pourront être prises au sein de l'articulation axiale ci-après produisant quatre résultats.

### 2.2.2. AXE 1: RÉALISATIONS DE DISPOSITIFS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX BOCAGERS

Il s'agit de la raison d'être de TERRE VERTE, son cœur de métier : participer à la conception et à la mise en œuvre d'un bocage spécifique aux régions sahéliennes pour endiguer les phénomènes de désertification. Après la création de fermes pilotes bocagères, nous nous consacrons à la réalisation de périmètres bocagers par ces fermes pilotes. En marge de ces périmètres bocagers, les fermes pilotes réalisent aussi des routes rurales boisées, des bullis et des jardins pluviaux. A l'instar de la création des associations inter-villages et de leurs fermes pilotes, toutes les réalisations d'aménagement rural se font à la demande formelle des communautés rurales. A l'instar de la création des associations inter-villages et de leurs fermes pilotes, toutes les réalisations d'aménagement rural se font à la demande formelle des communautés rurales.

#### 2.2.2.1. LES PERIMETRES BOCAGERS

Un **périmètre bocager** (*wégoubri en mooré*) consiste en un regroupement de parcelles agricoles au sein d'un même site protégé de l'érosion, du feu et du bétail en divagation. Chaque paysan reçoit un lot de parcelles dont il devient propriétaire, l'ensemble des zones communes étant géré par un

système de copropriété, au sein d'un groupement foncier formé par le rassemblement des différents propriétaires.

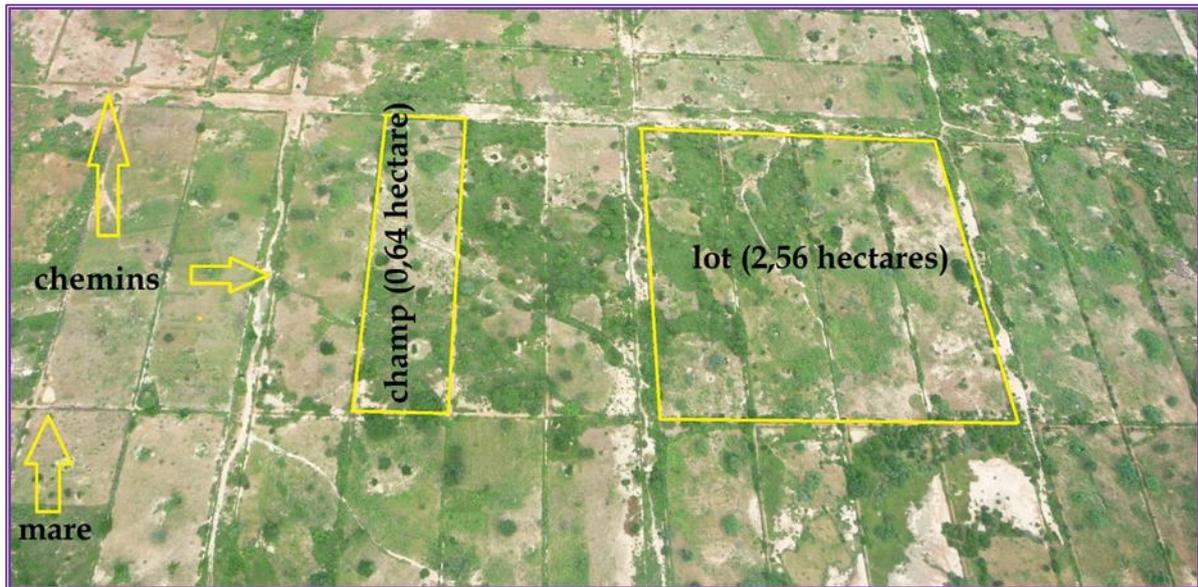
Le principe de la gestion des périmètres bocagers est une copropriété informelle organisée autour du groupement foncier des bénéficiaires et comprenant des parcelles individuelles et des parties communes appelées « communs ». Ce statut est informel du fait que l'insertion des parcelles au cadastre est une opération laborieuse et parfois coûteuse pour le monde paysan, d'autant plus dans un cadre copropriétaire. Mais des évolutions sont en cours à ce niveau, dans le cadre de notre convention avec le MARAH.

Les communs sont les fondements du périmètre bocager, ce sont, de l'extérieur vers l'intérieur :

- Le pare-feu qui entoure toute la zone et la préserve des risques d'incendie toujours présents durant la longue saison sèche (*octobre à mai*).
- La clôture mixte qui barre la route au bétail en divagation. Elle est composée d'un grillage mouton enserré entre deux lignes d'arbustes.
- Les ouvertures permettent l'accès au site. Il en existe deux types : les portes couchées qui laissent passer les engins à deux roues et les piétons, et les barrières qui permettent l'accès aux charrettes, au bétail et aux tracteurs.
- Les chemins principaux et secondaires permettent de desservir chaque champ.
- Eventuellement, un bulli (*grande mare*) récupère les eaux des chemins pour abreuver le bétail.
- Parfois certains aménagements connexes (*canaux de dérivation, bullis*) sont nécessaires à la protection amont du site contre des ruissellements sauvages venus de zones non aménagées.

Les parcelles individuelles bénéficient de tous les avantages qu'apportent les communs dans l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage, tout en préservant la propriété individuelle, chère aux paysans.

Chaque propriétaire retrouve au sein du périmètre 1 lot de 2,56 hectares ( $160 \times 160$  mètres) divisé en 4 champs de 0,64 hectares chacun ( $160 \times 40$  mètres). Ce système de lots carrés permet de s'adapter aux changements de pente du terrain, en faisant pivoter l'orientation des champs d'un quart de tour à l'intérieur du carré formé par le lot.



**Photo 4: chemins, champ et lot d'un périmètre**

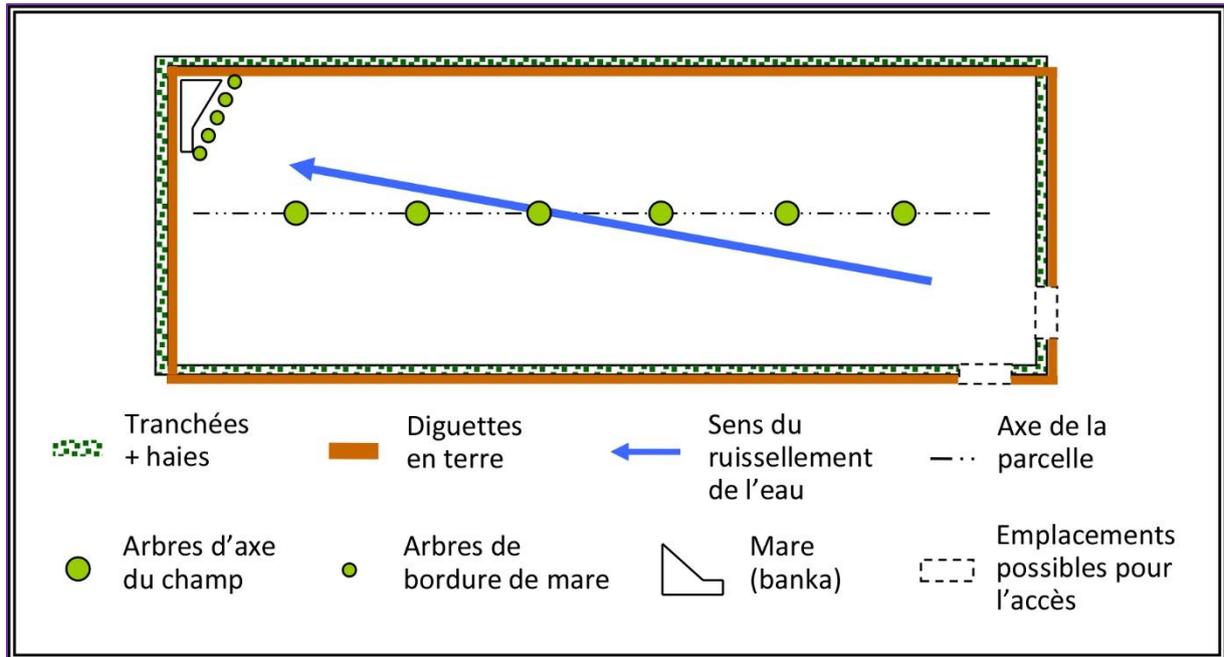
Chaque champ est accessible par un chemin et entouré d'une double protection : une diguette en terre doublée d'une haie vive. Au point bas du champ est aménagée une petite mare d'infiltration (*banka*) des eaux excédentaires du ruissellement.

Le résultat est la récupération de toutes les eaux pluviales sans érosion. Nous récupérons même l'eau des chemins. Les paysans disposent alors d'un excellent cadre de travail, assurant de bons rendements et durablement productif.

Les arbres sont introduits dans l'axe du champ et les arbustes dans les haies vives, pour ne pas gêner les travaux de culture attelée ou motorisée.

La culture en Zaï permet de régénérer les sols avant de les préserver par une rotation culturale incluant la jachère pâturée avec une clôture électrique, ainsi que le pacage des animaux dans les champs après les récoltes grâce à une clôture électrique solaire adaptée à la saison sèche

(deux fils tendus à 20/30 centimètres d'écartement dont un joue le rôle de terre et l'autre est sous tension).



**Photo 5 : détail d'un champ bocager**

Objectif premier de notre réseau, l'aménagement des périmètres bocagers est la cible, la raison d'être de tout notre dispositif, tant c'est là que l'on peut voir conséquemment se transformer l'environnement et l'agriculture dans un cadre nouveau !

A ce titre, un fort accent est mis dans chaque ferme dans ce sens, avec un objectif minimal de 100 hectares par an et par ferme pilote bocagère. Le budget prévu pour cette activité est transversal à toutes les fermes et si une ferme n'atteint pas son objectif, une autre peut le dépasser. Pour cela, le stock de fournitures de clôtures est également transversal et distribué aux fermes pilotes seulement lorsque le chantier d'aménagement atteint le stade de la pose de la clôture.

La demande d'aménagement d'un périmètre bocager est introduite par le regroupement de plusieurs familles qui se sont préalablement concertées sur l'identification du site à aménager.

#### 2.2.2.2. LES ROUTES RURALES BOISEES

Pour faciliter la circulation dans le village et entre les villages, nous aménageons des routes rurales. Il s'agit d'abord de la délimitation de ces routes, matérialisée par un double alignement d'arbres, puis lorsque cela est nécessaire, des aménagements de digues en amont pour protéger la route du ruissellement et, partant, du ravinement. Les routes rurales boisées contribuent au verdissement et la structuration du finage, permettant ainsi une meilleure organisation spatiale des villages.



Photo 6: route rurale boisée au sein du village de Guiè

Trente kilomètres de routes boisées seront réalisés dans le programme 2024/2028, toujours dans le même esprit de budget transversal et de mise à disposition des entourages de protection au prorata des arbres prêts à planter. Le processus de réalisation d'une route rurale boisée inclut : une demande d'une communauté villageoise ou de deux communautés qui veulent structurer les chemins qui les relient, une étude de faisabilité du tracé, un arpentage de l'axe de la route puis le positionnement des arbres latéraux, le creusage des trous de plantation (*le plus souvent des puits racinaires*) et enfin la plantation proprement dite des arbres. La demande d'aménagement d'une route boisée est introduite auprès de la ferme pilote par le CVD<sup>3</sup> du village demandeur ou des CVD de plusieurs villages dans le cas d'une route inter-villages.

---

<sup>3</sup> Conseils Villageois de Développement, bureau émanant de l'assemblée villageoise et qui gère le développement villageois en lien avec la mairie de rattachement.

### 2.2.2.3. REALISATION DE BOSQUETS DES ARBRES DE L'IMPOSSIBLE

Cette activité fait suite à une expérimentation qui a débuté en 2021 et où il s'agissait de faire pousser des arbres sur la partie la plus rocheuse du périmètre bocager de Toéghin dans la zone de Goèma. En général, les parties rocheuses et incultes des périmètres bocagers ont un statut de bien commun à tous les copropriétaires et sont laissés à l'abandon. D'où l'idée de les valoriser grâce au reboisement.



Photo 7: creusage d'un puits racinaire dans la latérite

Pour y parvenir, des puits racinaires ont été creusés pour traverser la roche latéritique sur une épaisseur de parfois plus de quatre mètres. C'est un travail titanesque mais il joue un rôle important dans la diffusion de l'idée que si l'Homme est à l'origine de la désertification, il peut aussi restaurer et même bonifier les environnements les plus hostiles ; d'où le nom d'« arbres de l'impossible » !

Nous voulons reproduire l'expérience dans les autres zones d'intervention pour en capitaliser des savoir-faire et une méthodologie à partager.

### 2.2.2.4. LES BULLIS

Des bullis (*étangs collinaires*) sont également aménagés là où les eaux de ruissellement ne peuvent plus être maîtrisées par le dispositif bocager ou routier, afin de protéger le milieu rural des inondations. Ces bullis

peuvent être aménagés pour des utilisations productives (*abreuvement du bétail, maraîchéculture, riziculture*).

Un bulli se réalise dans le lit d'un bas-fond pour en bloquer l'écoulement des eaux de ruissellement à l'endroit le plus propice pour avoir à la fois une digue courte (*resserrement des flancs de la vallée*) et la meilleure capacité de stockage par une faible pente en amont, donc une surface en eau maximale. Le site doit aussi permettre l'aménagement d'un déversoir sans béton (*creusé dans une roche dure du flanc de vallée*).

Le processus de réalisation d'un bulli commence par une demande de la population (*village, quartier...*) présentée à la ferme pilote par le CVD du village. Une étude de faisabilité du site est ensuite réalisée et permet de connaître les caractéristiques techniques (*le dénivelé du terrain, la longueur de la digue et le volume de terre nécessaire, le point d'emplacement du déversoir, la largeur et la longueur du canal du déversoir...*) et d'établir le plan d'aménagement du bulli.

Si le projet est validé par l'ensemble des acteurs (*population et techniciens*), l'aménagement du bulli peut débuter sous la conduite des techniciens aménageurs de la ferme pilote de l'inter-villages. Cet aménagement mobilise la main d'œuvre locale pour un travail en Haute Intensité de Main-d'Œuvre rémunérée (*HIMO*). Cette main d'œuvre locale se fait enregistrer par équipes contractuelles constituées par affinité de 2 ou 4 personnes au maximum. L'aménagement se déroule selon le procédé suivant :

- Le creusage de la tranchée d'étanchéité qui sera une fondation pour un bon ancrage de la digue dans le sol et évitera l'écoulement des eaux du bulli sous sa digue.
- Le creusage du canal du déversoir qui, en fonction du site du bulli, la terre du canal est soit transportée sur la digue pour contribuer à sa confection, soit déposée à environ 5 mètres d'un côté du canal pour empêcher que ces eaux n'en débordent, frappent et endommagent la digue elle-même.
- La confection de la digue : pour disposer de la quantité de terre suffisante à sa construction, une grande mare d'un volume

correspondant au volume de la digue à construire, est creusée à 15-20 mètres en amont de la digue, perpendiculairement à son axe. Le travail de creusement de la mare et de transport de la terre pour la confection de la digue, est effectué par des équipes contractuelles, à raison de de 25 m<sup>3</sup> en moyenne par équipe.



Photo 8: chantier HIMO d'un bulli à Guiè

Le bulli, une fois réalisé, permet la mise en place des aménagements connexes (*jardins maraichers, vergers...*) qui participent à générer des revenus et à changer qualitativement le quotidien des populations rurales sahéliennes. La demande d'aménagement d'un bulli est introduite auprès de la ferme pilote par le CVD du village demandeur.

Ce volet ira de l'étude à la mise en œuvre de 10 bullis totalisant 50'000 m<sup>3</sup> de terre creusée en chantiers HIMO avec leurs aménagements connexes (*défecteurs collinaires, jardins maraichers en aval, vergers en amont*). Le cout moyen d'une retenue collinaire complète est de 25 millions de Fcfa, permettant une réalisation efficace, capable de garder des eaux qui sans cela détruiraient les sols par érosions et seraient perdues pour l'infiltration vers les nappes phréatiques.

### 2.2.2.5. LES JARDINS PLUVIAUX

En aval des bullis et à proximité des habitations, des jardins pluviaux sont aménagés sur les principes du bocage, afin de diversifier les ressources et améliorer la production, grâce aux bassins de récupération disposés au fil des eaux de ruissellement.



Photo 9: confection d'un bassin

Permettant une agriculture jardinée par excellence, les jardins pluviaux dont une trentaine ont été réalisés à ce jour, posent un problème de coût



Photo 10: bassin au milieu d'un jardin

d'investissement lié principalement à la clôture car étant sur des surfaces individuelles clôturées d'environ un demi-hectare. Pour pallier ce problème de coût, nous allons tester dans chaque zone d'intervention des jardins en copropriété foncière afin de faire des économies d'échelle sur la clôture grillagée.

Dans ce petit film réalisé par FASOGREEN TV, on découvre les dispositifs mis en place : <https://www.youtube.com/watch?v=dU0iLSMtc-U>

La demande d'aménagement de ce type de jardin pluvial en copropriété sera introduite par un groupe de familles vivant dans un voisinage proche au sein du village (*à côté des concessions*).

### **2.2.3. AXE 2 : MISE EN VALEUR POST-AMENAGEMENT DU BOCAGE**

Une fois les aménagements réalisés, les agriculteurs, tant sur le plan individuel que collectif, sont accompagnés pour une utilisation efficiente de leur nouveau cadre de travail et de vie. Cela se traduit par de la formation et de l'émulation au travers de plusieurs thématiques :

- L'agrobioécologie
- Le pâturage rationnel
- L'entretien du bocage
- L'appui organisationnel aux groupements fonciers
- Le renforcement de l'agriculture familiale
- La mécanisation ciblée
- Les concours agricoles et les primes d'excellence
- Les Ruralies

#### *2.2.3.1. ENCADREMENT DES PRODUCTEURS AU SEIN DES BOCAGES*

L'encadrement ou animation a vu ses compétences augmenter ces dernières années mais ses défis restent grands, particulièrement dans un contexte de dégradation climatique où, sur le plan de l'agriculture pluviale, il ne faut plus attendre la solution de la seule pluviométrie mais surtout des techniques mises en œuvre pour bien l'utiliser, que cette pluie soit suffisante ou insuffisante, régulière ou aléatoire. Il faut considérer son champ comme un capteur qui ne doit pas laisser s'échapper l'eau qu'il reçoit.

Durant notre programme quinquennal 2024-2028, les équipes locales poursuivront les formations et accompagnements techniques de terrain pour la mise en valeur des aménagements.

#### *2.2.3.2. LE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE*

Si l'individu est l'unité de base de la société, la famille en est la cellule de base, avant le village (*en milieu rural*). Dans notre contexte sahélien, l'agriculture est essentiellement familiale sur de modestes surfaces de

moins de 5 hectares, ce qui est favorable à une « agriculture jardinière<sup>4</sup> » dont l'environnement fragile du Sahel a tant besoin. C'est ainsi que dans le cadre du bocage sahélien, notre réseau développe une **approche « agriculture familiale »** de l'animation depuis la naissance des périmètres bocagers jusqu'aux prix d'excellence remis lors des Ruralies en passant par la taille des lots (2,56 ha), de façon à renforcer ce modèle traditionnel et lui donner les clés de la modernité et de l'adaptation aux bouleversements environnementaux.

Nous voulons donner à cette approche familiale de l'agriculture toute sa valeur. Dans un monde où beaucoup de familles se déstructurent face à la modernité, il est important de donner à la famille rurale des outils pour conserver ses valeurs (*cohésion, morale, convivialité*) et les faire évoluer dans la modernité en intégrant aussi les apports de la modernité que peuvent être les relations dans le couple, la gestion de l'économie familiale et l'éducation des enfants.

Pour y parvenir, nous ferons appel à des spécialistes pour construire un programme auquel nos animateurs locaux seront formés. En lien avec notre cellule audiovisuelle de Guiè, le Cinéyam, des films didactiques pourront être conçus dans ce cadre.

### 2.2.3.3. DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES D'ENTRETIEN DU BOCAGE

Le bocage est une construction qui recherche l'harmonie entre les activités humaines et la nature mais il demeure une réalisation artificielle qui doit être entretenue pour perdurer. En effet, une haie vive qui n'est pas régulièrement taillée (*tous les 4 à 7 ans selon la vigueur de la haie*), voit les plus gros arbustes étouffer les plus petits et les herbes de lisière. La haie se clairsemant, elle ne devient qu'un alignement d'arbres avec à son pied la reprise de l'érosion des sols. Parallèlement à cette taille récurrente des arbustes de la haie vive, la réparation des diguettes en terre parfois casées par les pluies torrentielles, ainsi que le nettoyage régulier des chemins internes et du pare-feu, sont des points importants de la survie du bocage.

---

<sup>4</sup> L'agriculture jardinière se définit, à l'instar du jardin, comme une agriculture diversifiée où la productivité de la main d'œuvre n'est pas la priorité, cette dernière travaillant pour elle-même.

Point essentiel de la durabilité du bocage, les savoir-faire de nos arboristes doivent être renforcés, ainsi que leur outillage. Leurs interventions sont principalement à l'endroit des haies-vives des périmètres bocagers mais ils sont aussi en charge de tous les arbres du bocage, ceux des arbres d'axe et des bords des routes boisées dont ils font l'élagage.



Photo 11: taille de la haie-vive

#### 2.2.3.4. LA MECANISATION CIBLEE

Le milieu rural sahélien est un environnement très fragile mais plein de ressources qu'il faut savoir gérer avec technicité et sagesse (*agriculture jardinière*). Ainsi, à travers une **mécanisation ciblée**, nous voulons à la fois alléger les travaux les plus pénibles des agriculteurs et éviter qu'une mécanisation outrancière ne les « chasse » de leurs terres. Notre objectif étant de rendre la vie rurale attractive et de freiner l'exode rural.

La première mécanisation ciblée que nous avons développée est la semi-mécanisation du Zai qui consiste à défoncer le sol en saison sèche pour faciliter ensuite l'alignement et la confection manuelle des trous qui recueilleront l'eau de la pluie. L'infiltration de cette eau de pluie s'en trouvera améliorée au-delà des trous du Zai, tout au long du passage de la dent du chisel non-stop utilisé.

La mécanisation a également pour objectif de venir en appui logistique aux travaux d'aménagement et de construction réalisés par les fermes pilotes (*transport d'eau et d'agrégats, de plants pour le reboisement, etc.*). L'activité de mécanisation agricole ciblée dont les équipements ont été renforcés ces dernières années, pourra se déployer dans les quatre plus

anciennes fermes pilotes, avec un nombre croissant de tractoristes bien formés à l'entretien et à la conduite des équipements agricoles.

Des aspects encore inexplorés seront abordés, tels que le battage des récoltes et les semis directs à sec, ces derniers pouvant nous amener à une meilleure performance hydrique des cultures céréalières, en profitant mieux des toutes premières pluies de l'année.



Photo 12: mécanisation du Zaï à Guiè

#### *2.2.3.5. LES CONCOURS AGRICOLES ET LES PRIMES D'EXCELLENCE*

Depuis les années 2000, nous avons développé la récompense de l'excellence dans les activités agricoles, à travers deux dispositifs :

1. Le concours Zaï et les Ruralies depuis 2002
2. Les primes d'excellence depuis 2009

Le **concours du meilleur champ de Zaï** de l'année est ouvert à tous les agriculteurs de la zone, qu'ils soient bocagers ou hors bocage. Il est confié à chaque communauté villageoise de présenter son candidat au concours

et la ferme pilote recrute un jury externe qui passera évaluer les différents champs selon une grille de critères notés. Le gagnant du concours sera primé à l'ouverture des résultats par le jury le jour des **Ruralies** qui a lieu le dernier samedi de novembre, après les récoltes.

Les **primes d'excellence**, initiées en 2009, reposent sur les résultats de l'évaluation que nous faisons en août de chaque année, famille par famille, au sein des périmètres bocagers et que nous appelons **enquêtes d'excellence**. Ce dispositif des primes d'excellence est un processus qui se fait d'une année sur l'autre et qui se différencie des prix des concours agricoles des Ruralies.

#### ANNEE I :

Les techniciens passent au mois d'août dans les périmètres et sur la base des critères de notation<sup>5</sup>, ils remplissent la fiche d'enquête qui établira le nombre de points par agriculteur. De là nous obtiendrons un fichier Excel des points de tous les agriculteurs de tous les périmètres suivis par une ferme pilote. Les enquêtes ne peuvent avoir lieu qu'au mois d'août ; le talent de chaque agriculteur étant alors bien exprimé.

#### ANNEE II :

Sur la base de tous les points obtenus dans toutes les fermes et au regard du budget disponible, nous calculons la valeur du point et chaque ferme pilote reçoit un budget selon les points de ses agriculteurs et remet en mai/juin des fournitures ou intrants agricoles à chaque agriculteur selon la valeur des points qu'il a obtenus l'année précédente. La distribution se fait publiquement.

Les résultats des enquêtes servent également de base au concours du meilleur paysan bocager et du meilleur périmètre bocager lors des Ruralies de l'année de l'enquête.

Ce mécanisme de dotation des agriculteurs en intrants et petits équipements (*phosphate, compost, outillage, arbres & arbustes*), cherchera à

---

<sup>5</sup> incluant des aspects tels que l'état des haies vives, l'absence d'écobuage, la présence d'arbres d'axe, l'utilisation du Zaï et de la rotation culturale avec jachère productive, l'absence d'intrants chimiques.

s'intégrer dans des programmes internationaux de valorisation de la fixation du carbone, à travers son système de notation mais aussi en recherchant une validation SIG des acquis du bocage en matière de revégétalisation de l'espace sahélien, notamment grâce au développement de l'auscultation satellitaire du taux de végétalisation.

#### 2.2.3.6. OPERATION DE REVEGETALISATION DES TERRES DEGRADEES

Il s'agit de la mise à l'échelle de 1'000 hectares, d'une expérience réussie qui a été menée à la Ferme pilote de Goëma depuis 4 ans. Cette opération consiste à restaurer très rapidement les terres les plus dégradées des périmètres bocagers, appelées « zippelés » en langue locale. Les zippelés sont des terres sur lesquelles rien ne pousse depuis plusieurs décennies ; même en saison pluvieuse il n'y a ni herbe spontanée, ni culture possible et toutes les eaux pluviales qui y tombent ruissèlent vers les bas-fonds. Pour obtenir la revégétalisation durable de ces terres, un appui est apporté aux agriculteurs (*population locale et parfois les personnes déplacées internes*) pour y pratiquer le Zaï. Encadrés par les techniciens des fermes pilotes, ils seront dotés principalement de compost mais aussi, selon les moyens disponibles et les contextes, d'outils et de vivres, afin de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le résultat est une végétation abondante dès la première année grâce à l'effet Zaï. Du fait de la protection qu'apporte le périmètre bocager contre le bétail en divagation, dans la suite de cette opération, la végétation continue de se développer ; ce qui n'est pas obtenu dans un milieu ouvert où les sols traités au Zaï retournent rapidement à leur état initial du fait du surpâturage permanent des animaux domestiques.

#### 2.2.3.7. ORGANISATION DES RURALIES

Point d'orgue des actions de mise en valeur du bocage, les Ruralies mettent en valeur publiquement toutes les facettes du développement agricole et deviennent une fête du monde rural à la fin de la laborieuse période des récoltes. C'est une occasion pour les acteurs du monde rural de se retrouver et d'échanger sur les difficultés et les moyens de développer leurs régions. Cette manifestation est mise à profit pour

sensibiliser les populations sur la nécessité de participer au développement harmonisé de leurs localités, à travers la mise en place de marchés de produits locaux et d'un théâtre forum.

#### 2.2.3.8. L'AGROBIOÉCOLOGIE

L'agroécologie dont nous avons pris l'option dans la mise en valeur des espaces bocagers, mérite une explication sémantique :

- L'agriculture biologique est une agriculture qui produit des aliments exempts de substances chimiques de synthèse (*engrais, pesticides*). Mais elle peut être nocive pour le milieu si par exemple elle provoque l'érosion des sols. Ce que faisaient beaucoup de paysans traditionnels avant l'utilisation des engrais et pesticides : aliments sains mais dégradation du milieu par le feu, le surpâturage et l'érosion.
- L'agriculture écologique ou agroécologie est une agriculture qui respecte l'environnement où elle opère et qui en intègre les processus naturels (*biodiversité, copier le climax local*). Bien sûr pour y parvenir, il lui faut être biologique !

C'est pourquoi il est important d'associer ces deux concepts dans notre démarche environnementale post-aménagement et nommer notre choix agronomique « agriculture bioécologique » ou « agroécologie », terme encore peu utilisé mais qui prend tout son sens.



Photo 13: champ bocager en agroécologie à Guiè

### 2.2.3.9. LE PÂTURAGE RATIONNEL

Pratiqué dans les jachères des bocages, le **pâturage rationnel** s'inspire des travaux d'André VOISIN, maître herbager normand du milieu du 20<sup>ième</sup> siècle et comptant parmi les précurseurs de l'agrobiologie moderne. Cette technique du pâturage rationnel fut développée dans son ouvrage « Productivité de l'herbe » publié en 1957 et réédité plusieurs fois.

Il s'agit pour nous, en adaptant cette technique au milieu sahélien, de transformer un élevage destructeur de l'environnement en un allié pour la restauration et l'entretien de l'espace rural. Pour cela, nous devons adapter à notre contexte local deux principes fondamentaux de cette méthode :

1. donner à l'herbe un temps suffisant de reconstitution entre deux prélèvements (*pâturage ou fauche*), afin de reconstituer des réserves racinaires suffisantes pour la prochaine repousse.
2. faire en sorte que les animaux consomment l'herbe le plus rapidement possible lors du passage sur la parcelle, afin de ne pas consommer les repousses qui apparaissent souvent très rapidement.

Ces deux principes sont rendus possibles par l'utilisation d'une clôture électrique permettant de contenir le bétail dans la parcelle à pâturer. Cela nous permet de contrer les méfaits du pâturage extensif et minier que nous connaissons au Sahel. En effet, durant ces dernières décennies, le développement des points d'eau (*barrages, forages*) a favorisé le développement de l'élevage dont le facteur limitant était traditionnellement l'abreuvement du bétail en saison sèche. Ce développement n'ayant pas été accompagné d'une bonne gestion des pâturages en adéquation avec la taille des troupeaux, il a provoqué la dégradation du couvert végétal herbacé et arbustif<sup>6</sup>, ce qu'on appelle communément le surpâturage.

---

<sup>6</sup> Sauf certains arbres peu ou non broutés tels que : *Cassia sieberiana*, *Combretum micranthum*, *Diospyros mespiliformis*, *Piliostigma réticulatum*, *Guiera senegalensis*.

Au niveau de la zone de Goèma, il a été rendu possible d'associer les éleveurs peulhs au pâturage des jachères au sein des périmètres bocagers, rendant ainsi possible une véritable association entre agriculture et élevage sur le plan purement agronomique d'une part et d'autre part sur le plan social, faisant de l'agriculture un facteur de cohésion sociale entre éleveurs et agriculteurs.

En parallèle du pâturage, il faut aussi travailler sur la ressource fourragère des mois de saison sèche qui se fait idéalement en stabulation. Deux techniques innovantes sont alors développées :

1. la fenaison en fin de saison pluvieuse pour disposer d'un foin de qualité. Cette technique qui peut être manuelle, est améliorée par la mécanisation (*faucheuse, andaineur et round-baller*) qui permet d'augmenter les quantités, la qualité et la conservation sans bâtiment.
2. Le mouillage des pailles récoltées en brousse durant la saison sèche. Cela permet de récolter le fourrage en dehors de la saison pluvieuse et pour les rendre appétibles, les pailles sont saupoudrées de son ou de tourteau puis arrosées et recouvertes d'une bâche plastique pendant quelques heures, le temps que la paille s'attendrisse et s'imprègne de l'odeur du son. Ces deux apports la rendent appétible et digeste.



Photo 14: pâturage à la clôture électrique à Guiè

#### 2.2.3.10. L'APPUI ORGANISATIONNEL AUX GROUPEMENTS FONCIERS

L'organisation des acteurs du terrain est tout aussi importante que la technique que l'on veut y développer. De plus, les périmètres bocagers reposant sur la copropriété foncière rurale, **l'appui organisationnel aux groupements fonciers** est une clé de la mise en valeur du bocage.

Les copropriétaires sont regroupés en groupements fonciers informels pour gérer les communs du périmètre : le pare-feu, la clôture mixte, les ouvertures d'accès, les chemins principaux et secondaires et éventuellement les bullis, les lots communs (*bois, pâturages, champs collectifs*) et les aménagements connexes (*canaux de dérivation, bullis*).

La ferme pilote responsabilise un animateur de sa section encadrement technique à l'accompagnement de chaque périmètre bocager et à terme, ces groupements fonciers se comportent comme des organisations professionnelles agricoles structurées et dotées d'une capacité de gestion.

Nouveau paradigme organisationnel, la copropriété apporte un renforcement de la cohésion sociale. Les membres du groupement foncier, en se rencontrant lors des travaux des communs, en profitent pour échanger sur des préoccupations qui entrent dans le cadre du bien-être et du vivre ensemble.

#### 2.2.4. AXE 3 : PROMOTION DU CONCEPT BOCAGER

L'initiative du concept de bocage sahélien commencée en 1990 entre TERRE VERTE et AZN, n'a été confirmée dans ses fondements que vers 2006 où nous avons un premier recul sur le premier grand périmètre réalisé entre 1998 et 2000 (*périmètre bocager de Guiè/Tankouri, 100 hectares*). Depuis 2006, nous avons toujours eu à cœur de partager notre savoir-faire et nos acquis au plus grand nombre. Dès 2007 ce fut la création d'une seconde ferme à Filly dans le Yatenga, puis celles de Goèma (2008), Barga (2016) et Tougo (2020) suivront. Parallèlement, d'autres actions de promotion du bocage sahélien se mènent :

- Etudier et lancer de nouvelles zones d'intervention

- Perfectionner le concept en lien avec la recherche
- Former les jeunes aux techniques du bocage
- Communiquer pour un partage large de nos réussites

#### *2.2.4.1. IMPLANTATION DE 4 NOUVELLES FERMES PILOTES*

Régulièrement, des communautés rurales nous contactent pour développer le bocage sur leur territoire. A partir de ces demandes informelles, nous prenons le temps d'analyser leurs motivations profondes et la faisabilité du projet, certains contextes pouvant se montrer défavorables à refonte foncière, comme les villages proches des zones urbaines où la spéculation foncière peut empêcher les agriculteurs à s'entendre dans un programme de copropriété.

Dans la suite de ce temps d'analyse, des visites et rencontres sont progressivement organisées pour aboutir à une bonne compréhension de notre concept par les futurs bénéficiaires, tant sur le plan des objectifs poursuivis par le bocage sahélien, que des principes organisationnels qui accompagnent sa mise en œuvre.

Au vu des prises de contact actuelles, nous pouvons programmer quatre nouvelles implantations de fermes dans les 5 années à venir.

#### *2.2.4.2. PERIMETRE EXPERIMENTAL EN ZONE COTONNIERE*

Notre concept s'est principalement développé sur le Plateau Mossi, souvent sur des terres détruites par la culture du coton entre les années 70-80. N'ayant jamais été contactés par des ressortissants des zones cotonnières pour y tester le bocage, nous avons pris l'initiative de rencontrer le Ministère de l'Agriculture afin de cibler une zone cotonnière typique et y tester un périmètre sur un site qui ait une bonne visibilité afin de lancer l'idée du bocage dans ces provinces. Des premières projections ont été faites, au sud de Dédougou.

#### *2.2.4.3. COLLABORATION AVEC L'ENAFI DE MATOURKOU*

Après une première visite de l'ENAFI en mars 2021 par TERRE VERTE à l'occasion de la délivrance d'une conférence à l'endroit des élèves de

l'école, de solides contacts ont été établis jusqu'à aboutir à une convention de partenariat signée en mars 2023. Ce partenariat vise les objectifs suivants :

- Créer au sein du domaine de l'ENAFa un mini-bocage démonstratif,
- Accompagner l'ENAFa dans la mise en valeur de ses haies-vives et brise-vents existants dont certains datent des années 60.
- Produire chaque année des conférences pour intéresser les élèves à la question du bocage,
- Travailler sur la conception de modules de formation sur le bocage qui puisse s'insérer dans les cursus de l'ENAFa,
- Recevoir comme stagiaires au sein de TERRE VERTE des diplômés de l'ENAFa à l'issue de leur formation,
- Accueillir dans nos fermes des groupes de visiteurs, professeurs et/ou élèves de l'ENAFa.

#### *2.2.4.4. PERIMETRES DE DEMONSTRATION*

Nous sommes régulièrement contactés par des personnes ou des associations qui souhaiteraient amener leur entourage à considérer le bocage comme une solution à leurs problèmes environnementaux. Mais il est difficile de le faire comprendre au plus grand nombre et encore plus de les amener tous à visiter les sites existants. D'où l'idée de réaliser des périmètres démonstratifs « miniatures » dans ces zones, à des croisées de chemin, afin que beaucoup de gens puissent en apprécier les tenants et aboutissants.

Cela nécessiterait le déplacement sur zone d'une équipe de techniciens.

#### *2.2.4.5. IMPLANTATION DE TERRE VERTE AU MALI*

Nous sommes sollicités par des ressortissants de plusieurs pays pour venir y implanter le bocage sahélien : Tunisie, Tchad, Niger, Mali et Sénégal. Cependant c'est au Mali que le programme est le plus mûr, avec un premier test d'initiative locale en 2017, réalisé dans le village de Tabako, Commune rurale de Boura du Cercle de Yorosso.

C'est donc dans ce pays que nous programmons notre première implantation en dehors du Burkina Faso, en 2026, après deux années de préparation avec des voyages de prospection sur place.

#### 2.2.4.6. RECHERCHE-ACTION-INNOVATION DU CONCEPT BOCAGER

Le concept du Bocage Sahélien est en constant perfectionnement, à l'affût des avancées technologiques et de leur possible intégration à nos itinéraires techniques, tant sur le plan des aménagements que de leur mise en valeur. Les thèmes déjà en vue sont :

- L'introduction des semis directs mécanisés dans les cultures céréalières.
- L'évaluation satellitaire de la fixation du carbone dans les périmètres
- Modélisation numérique des plans d'aménagement des périmètres, routes et bullis.
- Le concept de nouveaux quartiers écologiques aménagés à la périphérie des villages.

#### 2.2.4.7. PLAIDOYER POUR INSTITUTIONALISER LE BOCAGE

Le principe de la gestion des périmètres bocagers repose sur une copropriété informelle organisée autour du groupement foncier coutumier des bénéficiaires ; cette copropriété rassemblant des parcelles individuelles et des communs (*chemins, clôture, pare-feu, déflecteur, bulli, bosquets*). Ce statut est informel du fait que la copropriété foncière rurale reste à concevoir.

Dans la suite des recommandations de la conférence tenue le 10 août 2021 au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques sur « le bocage sahélien, bases et modalités de mise en œuvre au Burkina Faso », l'idée a germé de constituer autour du MARAH et précisément la DGADI<sup>7</sup> et la DGFOMER<sup>8</sup>, un groupe de travail afin de faire des propositions concrètes de formalisation du statut de copropriété foncière

---

<sup>7</sup> Direction Générale des Aménagements agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation du MARAH.

<sup>8</sup> Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural du MARAH.

rurale, depuis son organisation jusqu'à son intégration au cadastre national à l'instar de la copropriété immobilière urbaine réglementée par la loi numéro 023/2010. L'objectif de ce groupe de travail est de faire des propositions réglementaires concernant la copropriété foncière rurale afin de les reverser aux instances qui travaillent sur la révision des textes liés au foncier.

Ce groupe de travail qui commençait à se constituer fin 2021, a été perturbé par le contexte national de 2022 et demande à être réactivé. Les réflexions de ce groupe de travail pourront s'élargir à la question plus globale du lien entre schéma global d'aménagement, propriété foncière et restauration environnementale.

#### 2.2.4.8. SOUTIEN A DES ETUDES UNIVERSITAIRES

Depuis les années 1990, des liens étroits se sont tissés entre le monde universitaire, la recherche et le bocage sahélien, à travers l'accueil de stagiaires, l'écriture de mémoires ou l'application de tests en recherche appliquée.

En soutenant directement deux mémoires et une thèse sur des thèmes liés directement au bocage sahélien, nous souhaitons renforcer ces liens et faire entrer pleinement le sujet dans les considérations universitaires.

#### 2.2.4.9. CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DU BOCAGE

L'Ecole du Bocage a vu ces dernières années une augmentation du nombre de candidats pour la formation. Ainsi, pour un meilleur encadrement, le nombre du personnel devra par conséquent connaître une augmentation (*directeur adjoint, assistants*), ce qui nécessite de nouveaux logements pour ces derniers dans l'enceinte du centre afin de mieux organiser et suivre la vie de l'internat. La construction d'une cantine améliorera l'hygiène et la convivialité des repas des élèves.

Sur le plan de la formation pratique du CFAR, elle se fait au sein de l'AZN (*ferme pilote pour le volet agricole et coordination pour le volet mécanique, maçonnerie, menuiserie et électricité*). A ce titre, l'atelier de l'AZN reste trop

informel et nécessite une restructuration au sein d'un nouvel espace adapté à une meilleure formation.

#### 2.2.4.10. *EQUIPEMENT ROUTIER DE L'ECOLE DU BOCAGE*

En dehors de ses deux motos, l'Ecole du Bocage manque de véhicule propre pour ses activités. Au vu du nombre important d'élèves dont elle s'occupe aujourd'hui (72 dont 24 répartis sur plusieurs lieux de stage), il est important qu'elle soit dotée d'un véhicule 4X4 pour le suivi des stagiaires affectés dans d'autres communes pour le stage pratique, ainsi que les diverses courses quotidiennes et le transport vers des réunions publiques de sensibilisation dans les communes rurales distantes du centre et où nous voulons faire connaître notre formation, l'Ecole du Bocage étant unique au Burkina Faso, elle a une vocation nationale.

#### 2.2.4.11. *FORMATION DES JEUNES RURAUX (ECOLE DU BOCAGE)*

Ces cinq dernières années, nous enregistrons un nombre de plus en plus important de jeunes motivés pour la formation en aménagement bocager. Cela a engendré une augmentation des besoins récurrents du Centre de Formation des Aménageurs Ruraux (CFAR/Ecole du Bocage), pour une bonne formation et un meilleur encadrement de la vie à l'internat.

Pour la mobilité des élèves sur les lieux de formation pratique, souvent à des distances pouvant aller jusqu' à 10 Km, nous offrons à chaque élève un vélo au début de sa formation, vélo qu'il gardera s'il va jusqu'au bout de la formation.

Pour une bonne compréhension de la formation pratique, des cours théoriques (*Mathématiques, SVT, Physique Chimie, Français...*) adaptés au besoin de la formation pratique sont enseignés sous forme de cours du soir. Ces cours permettent également le maintien du niveau des élèves dans ces différentes matières.

Pour mieux encadrer la vie de l'internat et pour la sécurité des nuits, quatre surveillants de nuit se relaient de semaine en semaine afin que chaque nuit nous ayons un surveillant pour les garçons et une surveillante

pour les filles. Ces derniers dorment avec les élèves et cela nous permet de réagir promptement en cas de soucis de santé ou autres.

Pour la prise de notes lors des formations pratiques et aussi pour les cours théoriques, les élèves bénéficient de fournitures et du manuel technique d'aménagement bocager, ainsi que des livres sur les bonnes pratiques agricoles.

Dans ses activités, l'aménageur bocager utilise des outils susceptibles de provoquer des blessures physiques. Pour mieux protéger nos élèves contre d'éventuels accidents, chaque élève reçoit un kit d'équipement de protection individuel (EPI).

Les jours ouvrables, pour respecter les horaires de formations, les élèves mangent à la cuisine centrale avec les volontaires. Mais les weekends et jours fériés, ils font eux même la cuisine, sans distinction de sexe. Les vivres et les condiments leurs sont fournis et ils s'organisent en groupe pour la préparation. Ces exercices renforcent leur autonomie en vue du stage de la troisième année.

Le centre prend en charge selon ses moyens les cas de maladies. Il s'agit des soins au CSPS du village de Guiè et des évacuations vers les villes pour des soins plus poussés, en cas de nécessité.

La formation professionnelle des jeunes ruraux en aménagement bocager connaît un essor depuis la formalisation du centre en 2008. Avec le nombre croissant de nos diplômés, et des demandeurs de la formation en aménagement bocager, l'Ecole du Bocage compte mieux professionnaliser sa formation dans le but de faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes formés. Elle souhaite donc être accompagnée pour orienter la formation à une Certification de Qualification Professionnelle (CQP) AMENAGEUR BOCAGER à travers la démarche de l'APPROCHE PAR COMPETENCES (APC). Vu la singularité de notre offre de formation, le **CQP AMENAGEUR BOCAGER** sied le plus avec le niveau de nos apprenants (CEPE) et le contenu de la formation. Selon la Direction des Ecoles et Centres de Formation (DECF) de la DGFOMR/MAAH, l'APC

est une approche qui « consiste essentiellement à définir les compétences inhérentes à l'exercice d'un métier et à les formuler en objectifs dans le cadre d'un programme d'études ».

#### 2.2.4.12. CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION POUR UNIVERSITAIRES

Depuis 2011, TERRE VERTE a initié une offre de stage dans l'aménagement bocager pour de jeunes diplômés à la recherche d'une première expérience professionnelle.

Ces stages se déroulent dans les conditions suivantes :

- partage de la vie et du travail des équipes de terrain de TERRE VERTE dans les provinces où nous intervenons (*Yatenga, Sanmatenga, Zoncoma et Oubritenga*).
- formation sur le tas à l'aménagement bocager et aux autres tâches au sein d'une ferme pilote, selon les opportunités.
- inscription à la CNSS et indemnité de subsistance (50.000 Fcfa/mois).
- contrat de 3 mois renouvelable 1 seule fois en conformité avec le code du travail.

C'est ainsi que de 2011 à 2022, 140 jeunes ont pu bénéficier de ces stages qui leur ont permis de palper la réalité du monde rural. Ces stages offerts aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont très positifs pour leur insertion par la base dans le monde professionnel. Mais, à la lecture des rapports de stages et lors des tests d'embauche de ceux qui souhaitent rester à TERRE VERTE à l'issue du stage, nous remarquons que leurs connaissances techniques de l'aménagement bocager restent superficielles et ses fondements mal compris. Cela nous amène à envisager une formation théorique avant le stage pratique : réunir les candidats par groupe de 10 à 15 maximum pendant un minimum de deux mois, à raison de deux à trois sessions par an. Le but étant de les former à notre concept à travers des modules tels que : compréhension de la ruralité et de sa question foncière, gestion des associations inter-villages, création et organisation d'une ferme pilote bocagère, techniques d'aménagement bocager (*périmètres, routes, bullis et jardins*), animation en milieu rural, pâturage rationnel, entretien du bocage, mécanisation ciblée.

La formation sera évaluée à son terme sur l'ensemble des thèmes abordés, puis suivie du stage pratique de six mois. A la fin du processus, après évaluation du rapport de stage, une attestation de formation sera délivrée.

L'infrastructure d'accueil de cette formation serait construite au sein de l'AZN à Guiè, ce site cumulant bientôt quarante ans d'histoire du bocage sahélien dont les traces des premiers pas y sont toujours présentes.

#### 2.2.4.13. *FORMATION DES UNIVERSITAIRES AU CONCEPT BOCAGER*

Cette formation se poursuivra dans sa forme actuelle jusqu'à la mise en place effective de son évolution vers la formation diplômante expliquée au point précédent.

#### 2.2.4.14. *MEDIATISATION DU CONCEPT*

Depuis sa création, TERRE VERTE a toujours eu le souci de partager son vécu et ses résultats avec le public. De la lettre de liaison papier des années 90, nous sommes passés dans les années 2000 à l'heure de l'Internet et nous donnons régulièrement des nouvelles de nos activités à près de 60'000 adresses email à travers le monde. Un site web a également été créé : <https://eauterreverdure.org/> et de nombreux visiteurs se rendent sur les sites aménagés par les fermes pilotes.

Le livre « [Wégoubri, un bocage au Sahel](#) » a été publié en 2017. Epuisé, il sera réédité en 2023.

Plusieurs films sont venus s'ajouter à « [WEGOUBRI, Création d'un bocage sahélien au Burkina Faso](#) », sorti en 2005 ;

D'autres films se sont ajoutés au fil du temps :

- Les films produits à Guiè par le Cinéyam, la section audiovisuelle de l'AZN et à retrouver ici : <https://la-trame.org/production/cine-yam-paysans-saheliens-documentaristes/> ou [www.youtube.com/@cineyam1524/videos](http://www.youtube.com/@cineyam1524/videos) et aller sur

<https://vimeo.com/channels/cineyam> pour les téléchargements.

- Les films de TERRE VERTE se trouvent ici :  
<https://www.youtube.com/@bocage-sahelien/videos>
- Le film d'Olivier ZUCHUAT « Le Périmètre de Kamsé », tourné entre 2016 et 2018 :  
Pour le DVD :  
[JHR Films](#) et chez tous les distributeurs de DVD  
[AMAZONE](#)  
[FNAC](#)  
Pour le VOD :  
[CNC](#)  
[CANAL VOD](#)

En plus de nos propres canaux de diffusion de l'information bocagère (*mass mailing, site web, Cinéyam, conférences*), il est important de pouvoir faire appel aux médias nationaux ou internationaux (*radios, télévision, presse écrite*), pour introduire la question bocagère dans le débat public.

#### 2.2.4.15. VOYAGES D'ETUDES

Certains peuples africains, tels les Kabyé du Togo et les peuples du Plateau Bamiléké au Cameroun ont développé depuis des temps anciens des bocages africains traditionnels que nous souhaitons découvrir pour enrichir nos connaissances et notre motivation en amont de l'organisation du séminaire international que nous voulons organiser sur le bocage sahélien.

#### 2.2.4.16. ORGANISATION D'UN SEMINAIRE INTERNATIONAL

Afin de lancer le bocage sahélien à un niveau supérieur (*bande sahélienne, allant de Dakar à Asmara*), il est important de pouvoir réunir à Ouagadougou des représentants d'institutions publiques et privées pour qu'elles prennent connaissance des fondements du concept tout en les mettant en parallèle avec l'histoire des anciens bocages (*Togo, Cameroun, Rwanda, Ouest-européen*). La logistique d'un tel évènement étant très lourde, nous le plaçons en 2026.

#### 2.2.4.17. PROMOTION BOCAGERE URBAINE ET PERIURBAINE

Il s'agit d'une nouvelle dimension de l'approche de TERRE VERTE, jusqu'alors essentiellement tournée vers le monde rural. Mais, TERRE VERTE ayant son siège dans la capitale, au fil de petites expériences urbaines liées à la problématique des espaces verts et de la question globale de la végétalisation urbaine, l'idée d'amener le bocage en ville a mûri et nous envisageons la création d'une équipe de techniciens aménageurs bocagers de l'espace urbain, afin de proposer le bocage dans les espaces urbains et péri-urbains suivants : espaces verts, ceinture verte, couloirs maraîchers, bords de route, écoles.

### 2.2.5. AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DU RESEAU

Au regard des nombreux défis à relever dans les années et décennies à venir, le réseau WEGOUBRI du Bocage Sahélien a besoin de se renforcer, afin de faire face aux évolutions globales et locales et de se rendre plus performant auprès des populations participantes auxquelles son programme est destiné.

Ces différents besoins de renforcement des capacités opérationnelles (*locaux, infrastructures hydrauliques, équipement informatique, routier et agricole, formation continue*), sont présentés ci-après selon les investissements spécifiques au siège et ensuite de manière transversale aux fermes pilote.

#### 2.2.5.1. INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES AU SIEGE DE TERRE VERTE

En 2022, TERRE VERTE a acquis un terrain d'environ 4 ha dans la Commune de Koubri au sud de Ouagadougou, aux fins d'y installer son siège, ses infrastructures logistiques et de formation. L'objectif est d'en faire une base totalement opérationnelle pour toutes les activités centrales et transversales du réseau au Burkina Faso : administration, réception et stockage des fournitures du bocage sahélien, gestion de services (*minibus, engins lourds, maintenance de l'équipement arboristique*) et lieu de rencontre de tous les acteurs (*hébergement, restauration, salles de réunion*).

#### 2.2.5.2. INVESTISSEMENTS MUTUALISES DU RESEAU

Certains équipements à acquérir sont communs à tout le réseau et à ce titre, gérés par TERRE VERTE pour être mis à disposition des acteurs locaux selon leurs besoins. Ce sont :

- Un minibus pour les voyages d'étude de l'Ecole du Bocage et des bénéficiaires des aménagements qui ont parfois besoin de voir comment cela se passe dans les anciennes zones bocagères pour mieux aborder leur programme d'aménagement.
- Pour les livraisons de nos fournitures de clôture et d'équipements agricoles, il nous est nécessaire d'acquérir un camion plateau à grue, neuf ou d'occasion.
- Certains tracteurs et équipements lourds sont trop coûteux pour une seule ferme et de plus ne travailleraient que peu de jours par année. Pour cela ces équipements seront tenus par TERRE VERTE sur son siège et envoyés sur le terrain en fonction des besoins. Il s'agit de tracteurs de forte puissance à poste inversé pour les opérations de broyage, de chenillards pour le défonçage des sols trop caillouteux ; avec un camion porte-char pour déplacer ces équipements entre les fermes.
- Pour appuyer les études de faisabilité des aménagements fonciers, des ordinateurs tout-terrain, des drones et des GPS seront acquis afin d'aborder le domaine de la modélisation numérique ; ces outils pouvant donner rapidement de meilleurs résultats en termes de conception d'aménagements bien adaptés à la topographie et à l'hydrologie de surface.

#### 2.2.5.3. CONSTRUCTIONS AU SEIN DES FERMES PILOTES

Les fermes pilotes bocagères sont en développement de leurs activités et de leur impact dans leur zone d'action. Pour accompagner ce développement, cela implique la construction de nouveaux bâtiments tels que : bureaux, ateliers, hangars pour les équipements agricoles, logements de fonction.

#### *2.2.5.4. EQUIPEMENTS DE RESEAU HYDRAULIQUE DES FERMES PILOTES*

A l'implantation d'une ferme pilote, un simple forage est installé pour les premiers besoins de base en eau mais avec le développement de l'infrastructure, il faut évoluer vers un réseau de stockage et de distribution de l'eau entre les activités, avec un second forage pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en cas de panne. A ce jour, en dehors des nouvelles fermes à venir, deux fermes ont besoin de ce type de réseau : Barga et Tougo. Pour les autres fermes, il y a des besoins d'extension de leurs réseaux et de renforcement des capacités de stockage, notamment par des citernes au sol permettant de disposer d'un stock de sécurité important à moindre coût.

#### *2.2.5.5. EQUIPEMENT ROUTIER DES FERMES PILOTES*

Mieux équiper et renforcer le parc routier des fermes permet de les rendre plus opérationnelles dans leur mise en œuvre du bocage et dans sa mise en valeur. Il s'agit de mieux les doter en véhicules tout-terrain, triporteurs et motos, tant sur la qualité que sur la quantité des engins.

#### *2.2.5.6. EQUIPEMENTS DE PRODUCTION AGRICOLE DES FERMES PILOTES*

Au fur et à mesure de leur développement, les fermes pilotes cumulent des surfaces de périmètres bocagers réalisés et mis en valeur. Pour rendre plus attractif le métier d'agriculteur, nous développons la mécanisation agricole ciblée. Jusqu'alors, nous l'avons fait avec des tracteurs d'occasion, afin de ne pas engager de trop gros budgets mais au vu du succès de ces initiatives, nous visons de meilleures performances grâce à des tracteurs acquis à l'état neuf et bien adaptés à notre contexte.

#### *2.2.5.7. EQUIPEMENTS DES TECHNICIENS AMENAGEURS BOCAGERS*

Les équipements et outillages de chantier des techniciens du bocage sont essentiels à la bonne réalisation des aménagements ; ce sont les instruments topographiques et de mesure, les GPS, sans oublier les EPI (*équipement de protection individuelle*). Leur renouvellement est nécessaire, ainsi que l'évolution vers des équipements plus performants.

**2.2.5.8. EQUIPEMENT MOBILIER DES FERMES PILOTES**

En début de programme, il nous est nécessaire de bien équiper les bureaux administratifs et techniques des fermes pilotes bocagères, pour une meilleure opérationnalité tout au long du programme et afin de bien sécuriser l'archivage des documents du programme.

**2.2.5.9. EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES FERMES PILOTES**

Le développement du numérique dans nos travaux nous amène à renouveler les parcs informatiques vers des matériels et des logiciels plus performants.

**2.2.5.10. FORMATION CONTINUE DES TECHNICIENS DU RESEAU**

De plus en plus de nos techniciens proviennent de l'Ecole du Bocage mais ce n'est pas encore le cas de tous et les techniques évoluent, de nouveaux besoins se font sentir. Pour cela nous avons besoin d'un budget nous permettant de solliciter des formations et des voyages d'étude à l'endroit des techniciens de TERRE VERTE et des fermes pilote, afin de perfectionner les savoir-faire.

**2.3. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES DES CINQ ANS**

Tableau 3. : Chronogramme quinquennal :

Axes opérationnels	Changements / Objectifs	Activités spécifiques à mener les 5 années	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Axe1 : La Reconquête de façon durable de nouveaux espaces pour l'agriculture familiale par la restauration des terres dégradées</b>	Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un bocage spécifique aux régions sahéliennes pour endiguer les phénomènes	Act 1 : Réalisation de 3'000 ha de périmètres bocagers	x	x	x	x	x
		Act 2 : Réalisation ou agrandissement de 10 de retenues collinaires (bullis)	x	x	x	x	x
		Act 3 : Réalisation de 5 jardins pluviaux en copropriété de voisinage.	x	x	x	x	x
		Act4 : Réalisation de 5 bosquets sur le modèle	x	x	x	x	x

	de désertification	des arbres de l'impossible					
		Act5 : Réalisation de 30 km de pistes rurales boisées	x	x	x	x	x
<b>Axe2 : Des nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales sont développées et promues pour une agriculture familiale performante, capable de s'auto-suffire et de mettre ses surplus sur le marché</b>	Accompagner les bénéficiaires pour une utilisation efficace de leur nouveau cadre de travail et de vie	Act1 : Développer l'agroécologie dans la zone d'intervention du projet	x	x	x	x	x
		Act2 : Renforcer le pâturage rationnel dans la zone du projet	x	x	x	x	x
		Act3 : Encadrement des producteurs au sein des périmètres pour augmenter la production	x	x	x	x	x
		Act 4 : Développement des techniques d'entretien du bocage	x	x	x	x	x
		Act 5 : Développement de la mécanisation agricole ciblée	x	x	x	x	x
		Act 6 : Primes d'excellence aux agriculteurs des périmètres bocagers	x	x	x	x	x
		Act 7 : Opération de révégétalisation des terres dégradées	x	x	x	x	x
		Act 8 : Organisation des Ruralies	x	x	x	x	x
<b>Axe 3 : promouvoir le concept bocager développé par TERRE VERTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier et lancer de nouvelles zones d'intervention</li> <li>• Perfectionner le concept en lien avec la recherche</li> <li>• Former les jeunes aux</li> </ul>	Act 1 : Implantation de 4 nouvelles fermes pilotes au Burkina Faso	x	x	x	x	
		Act 2 : Périmètre expérimental en zone cotonnière	x	x	x	x	x
		Act 3 : Collaboration avec l'ENAF de Matourkou	x	x	x	x	x
		Act4 : Périmètres de démonstration dans des zones ne connaissant pas le bocage	x	x	x	x	x

	techniques du bocage	Act5 : Implantation de TERRE VERTE au Mali	x	x	x	x	x
	• Communiquer pour un partage large de nos réussites	Act6 : Recherche et perfectionnement du concept bocager	x	x	x	x	x
		Act7 : Plaidoyer pour institutionaliser le bocage	x	x	x	x	x
		Act8 : Soutien à des études universitaires	x	x	x	x	
		Act 9 : Equipement routier de l'Ecole du Bocage	x				
		Act 10 : Constructions et équipements mobiliers pour l'Ecole du Bocage	x	x	x		
		Act11 : Formation des jeunes ruraux (Ecole du Bocage)	x	x	x	x	x
		Act12 : Création d'un centre de formation de niveau universitaire	x	x	x	x	
		Act13 : Formation de jeunes diplômés au concept bocager	x	x	x	x	x
		Act14 : Médiatisation du concept	x	x	x	x	x
		Act15 : voyages d'étude	x	x			
		Act16 : Organisation d'un séminaire international sur le bocage sahélien		x	x	x	
		Act17 : Promotion bocagère urbaine et périurbaine : espaces verts, ceinture verte, couloirs maraîchers, bords de route, écoles...	x	x	x	x	x
		<b>Axe4 : Renforcer les capacités opérationnelles de TERRE VERTE et des</b>	Renforcer les capacités opérationnelles de TERRE VERTE et de son réseau	Act1 : Investissements spécifiques au siège de TERRE VERTE	x	x	x
Act2 : Investissements mutualisés du réseau	x			x			
Act3 : Constructions au sein des fermes pilotes	x			x	x		

<b>fermes pilotes de son réseau</b>	pour être plus efficace sur le terrain	Act4 : Equipements de réseau hydraulique des fermes pilotes	x	x	x		
		Act5 : Equipement routier des fermes pilotes	x	x			
		Act6 : Equipements de production agricole des fermes pilotes		x	x	x	
		Act7 : Equipements des techniciens aménageurs bocagers	x				
		Act8 : Equipement mobilier des fermes pilotes	x				
		Act9 : Equipement informatique des fermes pilotes	x	x	x	x	
		Act10 : Formation continue des techniciens de TERRE VERTE et des fermes pilotes	x	x	x	x	x
<b>Coordination / institutionnel</b>	Assurer le suivi-évaluation et la capitalisation du programme WEGOUBRI	Act1: Etude de situation de référence relative à certains indicateurs (genre, changement socio-économique, etc.) non perceptibles au départ	x				
		Act2: 2 Elaboration manuel de suivi-évaluation	x				
		Act 3: Capitalisation des initiatives réussies dans le bocage		x			x
		Act 4:suivi continu	x	x	x	x	x
		Act 5: Evaluation à mi-parcours			x		
		Act 6: Evaluation finale du programme			x		
		Act5: Evaluation finale					x

### 3. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME WEGOUBRI PHASE 2024/2028

En plus de 30 ans d'action sur le terrain de la lutte contre la désertification, TERRE VERTE, après avoir mis au point des solutions techniques, les a organisées dans un processus de mise en œuvre pour les agriculteurs, en alliant les aspects communautaires et familiaux.

Partant du besoin de s'inscrire dans les réalités locales et dans une action durable, jusqu'à l'aboutissement du processus de restauration des sols et au-delà aux prestations de services ruraux (*locations d'outils, travaux à façon<sup>9</sup>, structuration des chaînes de valeur*), la nécessité de s'appuyer sur une équipe locale stable, nous a amené à démarrer toute intervention par la création d'une ferme pilote, propriété de l'association inter-villageoise impliquée, TERRE VERTE apportant un accompagnement technique, financier et organisationnel tout au long du processus.

La stratégie de ces cinq années du Programme WEGOUBRI 2024/2028 consiste donc essentiellement à :

- Par l'approche bottom-up (*ascendante ou à la demande*), créer massivement de nouveaux espaces bocagers (*périmètres, routes, bullis, jardins pluviaux, bosquets*) dans les zones d'intervention du Réseau Bocage Sahélien.
- Mettre en valeur les espaces bocagers existants par la formation, l'accompagnement technique, l'appui à l'agriculture familiale et l'encouragement de l'excellence professionnelle.
- Promouvoir le bocage sahélien, tant au plan national qu'international, par : la formation des jeunes, de nouvelles implantations, des démonstrations, le perfectionnement continu du concept, son évaluation, sa médiatisation et l'établissement de nouveaux partenariats.
- Renforcer les capacités opérationnelles de TERRE VERTE et des 5 fermes pilotes existantes pour les rendre pleinement productives tout au long du programme et au-delà ; ce sont notamment des

---

<sup>9</sup> Travaux fait par un tiers au sein d'une entreprise. En l'occurrence, la ferme pilote devient prestataire pour certains travaux réalisés chez les paysans, tels que : labour, battage des récoltes, etc.

investissements immobiliers, de l'équipement et de la formation continue.

- Expérimentation d'une nouvelle approche : il s'agira d'expérimenter une intervention suscitée en zone cotonnière dans l'objectif de stopper la dégradation des terres due à l'utilisation des intrants chimiques de synthèse et de promouvoir la production du coton biologique préservant ainsi la santé humaine, animale et l'environnement. Elle se fera en partenariat avec les sociétés cotonnières, les coopératives de producteurs de coton, les services techniques et les producteurs.
- Développement de partenariats avec le MARAH (*DGADI, DGFOMR, ENAFA*), le BUNASOLS, les collectivités territoriales, les Universités, la Recherche, le ministère en charge de la formation technique et professionnelle, le ministère en charge de l'environnement (*Agence de la Grande Muraille Verte*), CILSS-3AO-ARAA/CEDEAO-UEMOA-IRD (*au niveau régional*), etc. Le programme « WEGOUBRI 2024/2028 » embrasse plusieurs objectifs et partant des actions diverses. A ce titre, pour leur implémentation, des partenariats avec d'autres institutions seront développés afin d'optimiser les résultats tant à l'échelle nationale, régionale (*CEDEAO-CILSS*) qu'internationale. Ces partenariats seront construits autour des axes d'intérêt suivants :
  - Formation professionnelle et plaidoyer pour une reconnaissance du métier d'« aménageur bocager » avec la sanction d'un diplôme de Certificat de Qualification Professionnelle (*CQP*) pouvant évoluer vers le BQP. En outre, la prise en compte de l'aménagement bocager dans les curricula de formation des agents d'encadrement techniques dans les écoles publiques comme l'ENAFA et les CPR facilitera la promotion et la vulgarisation du bocage sahélien.
  - Dans le domaine de la recherche, des partenariats stratégiques seront également développés avec des institutions de recherche, des universités, des ministères (*agriculture, environnement, recherche*) et

des directions techniques au niveau national et international dans le but d'améliorer continuellement le concept de bocage, sa prise en compte dans les politiques et stratégies de développement agricole.

- Dans le domaine de la sécurisation foncière, il importera de travailler avec le ministère en charge de l'agriculture et ses directions centrales ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin de trouver les mécanismes appropriés pour la sécurisation des périmètres bocagers dans un contexte d'insécurité, d'accaparement des terres et de l'urbanisation galopante des villes et campagnes.
- La valorisation des connaissances et la mise à l'échelle : dans le domaine de la gestion des connaissances, des collaborations avec des organisations professionnelles de producteurs, de structures spécialisées et des médias seront promues afin de capitaliser les initiatives éprouvées dans le bocage et d'assurer leur diffusion à tous les niveaux pour une mise à l'échelle.

Sur le plan programmatique, la stratégie sera bâtie sur les aspects suivants :

- Un plan de travail annuel glissant sera élaboré et budgétisé.
- Des réunions techniques trimestrielles seront organisées pour suivre l'évolution de la mise en œuvre des activités.
- Un planning de suivi sera élaboré afin de permettre d'organiser efficacement les missions terrain avec toutes les personnes impliquées.
- Les indicateurs de suivi mis en place seront alimentés avec des données collectées périodiquement par les équipes techniques des fermes pilote sous la supervision de la coordination et du responsable suivi-évaluation de TERRE VERTE.

Ce travail de planification est réalisé par l'équipe technique de TERRE VERTE et des fermes pilote.

Les Plans de Travail et Budget Annuel (*PTBA*) feront l'objet d'auto-évaluations annuelles sur le niveau de réalisation des indicateurs avec l'appui de personnes de ressources au besoin. En fin d'année, une rencontre bilan sera organisée avec l'ensemble des acteurs pertinents de la mise en œuvre du programme.

Pour ce qui concerne l'évaluation globale du programme, une évaluation à mi-parcours sera réalisée à la fin de la 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre des activités. Les leçons seront tirées et des recommandations formulées pour l'atteinte des objectifs du programme « WEGOUBRI 2024/2028 ». A la fin de la 5<sup>ème</sup> année de mise en œuvre, une évaluation finale externe sera réalisée avec le concours de personnes ressources. Elle sera précédée d'une auto-évaluation finale organisée en collaboration avec les partenaires techniques et financiers.

Sur le plan de la gouvernance, les dispositions suivantes seront mises en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs du programme et de satisfaire les différentes parties prenantes :

- Mise en place d'un comité de pilotage (*COPIL*) du programme qui regroupera les représentants des bénéficiaires, les responsables des fermes pilotes, les partenaires techniques et financiers y compris les collectivités territoriales et les ministères publics et la coordination de TERRE VERTE. Ce comité se réunira semestriellement afin d'approuver les *PTBA* et des bilans des actions. Il aura en outre la lourde tâche de prendre des orientations /décisions stratégiques mais de trouver des solutions aux contraintes qui surviendraient au cours de la mise en œuvre du programme.
- Une coordination technique sera mise en place pour appuyer le *COPIL* dans la préparation et l'animation de ses rencontres statutaires semestrielles. Elle sera l'organe d'exécution des décisions prises en *COPIL*.
- Des équipes terrain basées au sein des fermes pilote, mettent en œuvre les actions, assurent la collecte périodique des données pour alimenter le dispositif de suivi-évaluation.

- Par ailleurs, des personnes ressources seront sollicitées pour appuyer les équipes techniques et/ou les fermes pilotes dans la mise en œuvre de certaines activités (*question foncière, approche famille...*).
- Dans l'optique d'une gestion saine et transparente des fonds alloués à TERRE VERTE pour la mise en œuvre du programme « WEGOUBRI 2024/2028 », deux types d'audits seront réalisés :
  - Des audits internes trimestriels pour valider les trimestres échus.
  - Des audits externes annuels afin de rendre compte de la gestion des fonds alloués au programme et de certifier les comptes. Ces audits seront réalisés par les services habilités de TERRE VERTE et doublés par des structures externes agréées.
- Afin d'assurer une bonne mise en œuvre des activités, les capacités d'intervention des équipes techniques seront renforcées en matière de suivi-évaluation et de capitalisation, genre et développement, et autres aspects en cas de besoin.
- Une base de données sera mise en place afin d'inclure différents indicateurs techniques et financiers ainsi qu'un tableau de bord des activités. Elle constituera le principal outil de suivi du programme. Elle sera alimentée régulièrement par les équipes techniques.

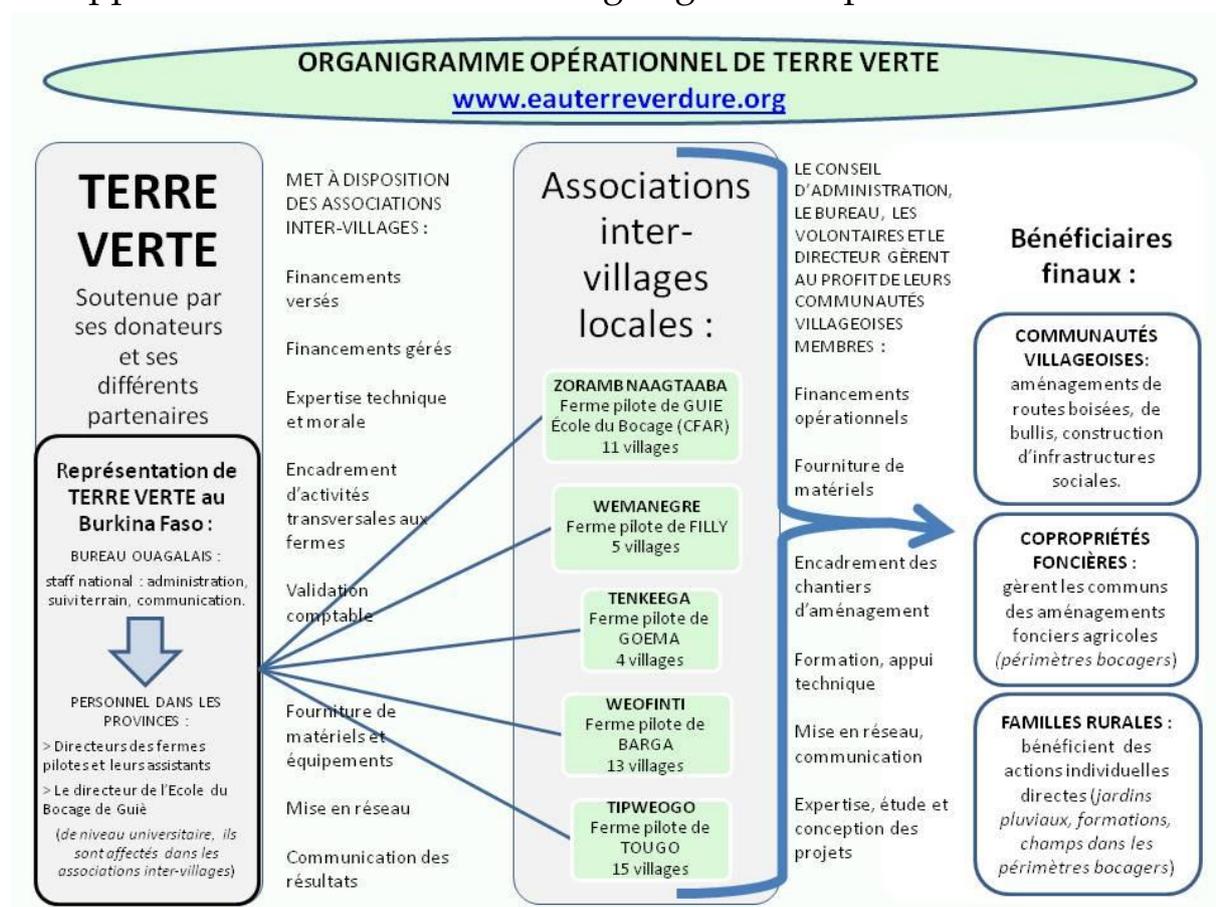
Ce programme peut associer au sein d'un consortium d'autres partenaires motivés pour le développement du bocage sahélien mais au regard de la spécificité du concept d'embocagement sahélien initié, expérimenté et développé par TERRE VERTE qui dispose d'un savoir-faire éprouvé dans ce domaine, il est pertinent que TERRE VERTE ait le leadership de ce programme pour accroître ses chances de succès.

## 4. GESTION DE LA PHASE 2024-2028 DU PROGRAMME

Point essentiel du programme, la gestion garantit la bonne organisation des activités, la bonne gestion des financements reçus et la production des livrables témoignant de l'atteinte des objectifs.

### 4.1. Montage institutionnel

Le programme 2024/2028 englobant toutes les activités de TERRE VERTE, il s'appuie naturellement sur son organigramme opérationnel :



Il s'y ajoute le COPIL auquel seront associés les services techniques étatiques et les partenaires techniques et financiers.

### 4.2. Gestion administrative et financière

La comptabilité de l'Association TERRE VERTE est tenue selon les règles du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Ces règles respectent les principes et pratiques généralement admis sur le plan international. En

tant qu'ONG, c'est la comptabilité de trésorerie qui est appliquée, où seules les recettes encaissées et les dépenses payées sont enregistrées. En fin d'année, les engagements, les dettes et les créances font l'objet d'un état qui figure au bilan. L'audit annuel des comptes TERRE VERTE est réalisé au Burkina Faso par la Société d'Expertise Comptable FIDECI SARL et en France par la Société d'Expertise Comptable [A2B AUDIT](#).

TERRE VERTE gère directement les fonds qui sont liés à des activités transversales du réseau, à la prise en charge de son personnel basé dans les fermes pilotes, ainsi que les importations de matériel. Mais dans le montage financier, les associations inter-villages ont une large autonomie de gestion validée par un audit trimestriel effectué par TERRE VERTE. Leur gestion repose sur les modalités du manuel des procédures administratives, financières et organisationnelles propre au réseau.

En moyenne les associations inter-villages gèrent directement 40 % des fonds dépensés annuellement par le réseau.

### **4.3. Suivi-évaluation et capitalisation**

La mise en œuvre réussie du programme « WEGOUBRI 2024/2028 » de TERRE VERTE exige un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires.

#### **4.3.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION**

Un manuel de suivi/évaluation (SE) sera élaboré au démarrage du programme. Ce manuel précisera les rôles et responsabilités des acteurs du système de SE, les outils de collecte et de traitement des données à chaque niveau. Des outils spécifiques à chaque étape de suivi seront élaborés pour la collecte et l'analyse des données. Il s'agit entre autres, du plan opérationnel, du plan de suivi des indicateurs, de la fiche de suivi des recommandations et engagements, etc. Les résultats à chaque étape de suivi feront l'objet de rapports et des canevas seront conçus à cet effet.

Le dispositif de suivi et évaluation est piloté par le chargé de suivi-évaluation. Les personnes impliquées dans sa mise en œuvre sont les directeurs des fermes qui interviennent et les équipes sur le terrain.

Le suivi opérationnel s'effectuera à trois niveaux, un suivi continu des activités, le suivi trimestriel et le suivi annuel. Le suivi continu se fera lors des interventions. Il s'agira à ce niveau de vérifier l'état de mise en œuvre des recommandations et des engagements des activités précédentes et de les réajuster au besoin. L'outil de suivi sera la fiche de suivi des recommandations et engagements.

Le suivi trimestriel vise à s'assurer de la qualité et de l'effectivité des activités qui seront conduites dans le cadre du programme. Il se fera lors des rencontres trimestrielles avec les acteurs et consistera en la revue/actualisation de la planification. L'outil qui sera utilisé est le plan opérationnel. Chaque trimestre fera l'objet d'un rapport trimestriel, narratif avec photos et sous forme de tableau de programmation/bilan.

Le suivi annuel consistera en la mesure de l'évolution des indicateurs du programme. L'outil qui sera utilisé est le plan de suivi des indicateurs (*qualitatifs et quantitatifs*) du programme. L'appréciation de ces indicateurs se fera sur la base d'une situation de référence établie en début de programme. Le suivi se tiendra lors des rencontres du COPIL et d'auto-évaluation de TERRE VERTE et regroupera les acteurs clés sur le terrain avec l'équipe de TERRE VERTE.

Le suivi budgétaire se fera sur la base d'un plan de suivi budgétaire par activité et résultat. Le responsable du programme ainsi que le comptable seront chargés du suivi financier.

Deux évaluations externes seront conduites :

- Une évaluation à mi-parcours du programme après 3 ans de réalisation. Cette évaluation consacrera l'analyse des progrès du programme vers la réalisation des objectifs décrits.
- Une évaluation finale qui mesurera l'impact du programme sur le terrain. Il s'agit ici de la contribution du programme à la restauration de l'environnement rural et au développement de l'agriculture familiale à travers la technique du bocage dans 4 régions du Burkina Faso et au Mali.

### 4.3.2. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

#### **Objectif global :**

Contribuer à la restauration de l'environnement rural et au développement de l'agriculture familiale à travers la technique du bocage dans 4 régions (*Plateau central, Nord, Est, Centre Nord*) du Burkina Faso à travers les fermes pilotes du réseau TERRE VERTE.

#### **Objectifs spécifiques :**

- 1) Conquérir de façon durable de nouveaux espaces pour l'agriculture familiale par la restauration des terres dégradées
- 2) Développer des nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales pour une agriculture familiale performante, capable de s'auto-suffire et de mettre ses surplus sur le marché
- 3) Promouvoir le concept bocager développé par TERRE VERTE
- 4) Renforcer les capacités opérationnelles de TERRE VERTE et des fermes pilotes de son réseau.

**Résultat 1 :** En 5 ans, de nouveaux paysages ruraux sont créés en restaurant les terres les plus dégradées et de nouveaux espaces pour l'agriculture familiale sont récupérés de façon durable.

**Résultat 2 :** Des nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales sont développées pour une agriculture familiale performante, capable de s'auto-suffire et de mettre ses surplus sur le marché

**Résultat 3 :** La promotion du concept bocager développé par TERRE VERTE est faite.

**Résultat 4 :** Les capacités opérationnelles de TERRE VERTE et de ces fermes pilotes sont renforcées

**Résultat 5 :** Les bonnes pratiques seront capitalisées et le suivi évaluation sera assuré.

Le détail des activités liées aux résultats se trouve en fichier Excel (*cadre logique*) annexé au présent document.

## 5. PRISE EN COMPTE DU GENRE AU SEIN DU PROGRAMME WEGOUBRI

L'approche genre développée au sein du Programme WEGOUBRI prend ancrage sur les orientations de la résolution de l'Assemblée générale A/RES/47/237, prônant « *de mieux faire connaître les questions liées à la famille et d'accroître la connaissance des enjeux sociaux, économiques et démographiques qui les affectent* ». A ce titre, pour TERRE VERTE et ses associations inter-villageoises partenaires, le rôle de la famille dans le processus du développement du programme WEGOUBRI est essentiel et pour ce faire, il est fondamental de connaître les problèmes et les besoins de la famille, pour adresser les moyens efficaces pour y faire face afin d'accompagner les transformations sociales qui seront induites par le ménage ou la famille en termes d'harmonie et de complémentarité des relations femme/homme facilitant l'autonomisation des femmes et une vie de bon ménage.

La prise en compte du genre dans le cadre des interventions de TERRE VERTE et de ses partenaires se fait principalement à l'échelle de l'exploitation agricole familiale. Chaque membre de l'exploitation familiale est bénéficiaire des retombées des actions implémentées sans distinction ni de sexe ni de condition physique. Cette façon d'intégration du genre est bien appréciée par les bénéficiaires et elle participe au renforcement/consolidation des liens familiaux et de l'unité au sein du ménage/exploitation familiale.

Des approches similaires et intéressantes existent dans la Région du Nord. Il s'agit de l'approche « vie de bon ménage » expérimentée par l'Union de Koumbri dans le Yatenga.

*L'approche « Vie De Bon Ménage » a été créée et développée par l'Union des groupements Naam de Koumbri (UGNK) suite au constat de dysfonctionnement et de la désorganisation des ménages de la zone sous pression de la désertification et la pression sur la vie quotidienne. Cette approche fortement intégrale consiste à mettre en œuvre un ensemble de stratégies permettant aux ménages de mener des vraies actions d'auto-développement au sein même de la cellule familiale, comme base pour le développement de toute la société. Pour illustrer leur approche et ressortir ses principes, L'UGNK a pris le symbole de l'arbre : Les racines représentent les comportements, attitudes, et actions à avoir au sein du ménage ; le tronc illustre les besoins des ménages ; et les fruits dépeignent l'amélioration des conditions de vie, les bons réflexes familiaux, et par extrapolation, les bons réflexes sociétaux.*

*Les ménages doivent donc accepter les principes de l'approche pour accéder à leur propre développement. Ils mettent en pratique un certain nombre de conditions, comme être organisé, prendre les décisions sous forme de conseil de famille, prendre des engagements, être transparents, pardonner, organiser la bonne gestion des biens de la famille, se respecter, s'acquitter des devoirs religieux, se donner aux activités du ménage, se saluer, se former, organiser les repas quotidiens, adopter le planning familial, se réserver de la politique politicienne, s'entraider, se secourir, créer des activités rentables ainsi que respecter les conditions pour une gestion hygiénique au sein du ménage, etc. Ainsi, le ménage va satisfaire aux besoins vitaux de ses membres.*

*Cette approche fonctionne très bien depuis des années dans la commune de Koumbri. Une capitalisation de ses bonnes pratiques sera réalisée afin d'en tirer des leçons et pouvoir plus tard assurer la diffusion / partage pour une mise à l'échelle au niveau scolaire et communautaire (villages, communes, etc.).*

*Elle s'applique à tout type de ménage. C'est un créneau offert aux familles de se reconstruire.*

*Extrait du document descriptif du programme 2014-2021 « Souveraineté Alimentaire et Droits Citoyens pour les Unités Familiales au Nord du Burkina » (SADC-UF)*

Afin de mieux prendre en compte des spécificités de genre, une étude de situation de base sera réalisée au démarrage de ce programme « WEGOUBRI 2024/2028 ». Elle visera les objectifs suivants : analyser le concept de genre dans les zones d'intervention du programme, identifier des indicateurs et établir les références de base afin de programmer des seuils à atteindre en fin de programme.

Des actions de renforcement de capacités des acteurs de la mise en œuvre du programme en matière de « genre » seront prévues et réalisées. Au moins une session de formation par an sera réalisée afin de tenir compte des nouveaux recrutements au sein du personnel et des renouvellements des instances des associations inter-villages.

Dans les différentes composantes du programme et de l'organisation pratique des activités, le genre n'est pas occulté. La mixité des équipes (*femmes-hommes*) est opérée au niveau des différentes sections de la ferme : centre de formation des aménageurs ruraux (CFAR), animation-encadrement des producteurs, aménagements des périmètres bocagers, pépinière, atelier, etc. Il en est de même dans les autres activités conduites dans les fermes bocagères (*chantiers HIMO*).

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent programme, après la situation de référence en matière de genre, des dispositions seront prises en vue de l'atteinte des cibles des indicateurs. A titre d'exemple, dès l'élaboration des TDR des activités, il sera précisé le nombre de femmes et d'hommes attendus aux activités devant regrouper un certain nombre de personnes. Les comités de pilotage, de suivi et de plaidoyer pour la prise en compte du concept « bocage sahélien » qui seront mis en place regrouperont en leur sein aussi bien des hommes que des femmes.

## 6. ANALYSE DES RISQUES

L'analyse du contexte, des enjeux et des défis confirme la pertinence du Programme WEGOUBRI et sa mise à l'échelle pour accompagner la lutte contre la dégradation des sols et de l'environnement aux fins de renforcer les actions durables d'aggradation de l'environnement. Cependant, l'atteinte des objectifs de WEGOUBRI est liée à la mitigation de certains risques dont les principaux reposent sur : (i) l'insécurité liée aux conflits armés ; (ii) l'insuffisance de mobilisation des ressources pour financer le programme :

Tableau 4: Analyse des risques liés au programme

Risques liés à la mise en œuvre du Programme	Probabilité d'occurrence	Intensité et effet sur les résultats du Programme	Stratégie de mitigation ou d'atténuation des risques
<b>Risques liés au contexte du Programme</b>			
Insécurité liée aux conflits armés	Forte	Sévère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution des consignes sécuritaires nationales et locales</li> <li>- Développement d'actions citoyennes pour atténuer certains conflits</li> <li>- Réorganisation de la méthode d'approche sous forme de petits groupes pour implémenter certaines actions avec une libération des sites de production la nuit</li> </ul>
Accentuation des effets de changements climatiques	Moyenne	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation des bonnes pratiques en matière de mitigation et d'atténuation des effets de changement climatique</li> <li>- Mise à l'échelle des bonnes pratiques</li> </ul>
Persistance de la crise financière internationale avec difficultés de mobilisation des ressources financières conséquentes	Forte	Sévère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une table ronde des acteurs du secteur</li> <li>- Candidature aux fonds compétitifs ouverts aux ONG du secteur</li> <li>- Soumission de projets au fonds Climat</li> </ul>

Risques liés à la mise en œuvre du Programme	Probabilité d'occurrence	Intensité et effet sur les résultats du Programme	Stratégie de mitigation ou d'atténuation des risques
Instabilité politique	Moyenne	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des consignes dédiées aux ONG</li> <li>- Maintien et renforcement du dialogue politique avec les nouvelles autorités sectorielles</li> </ul>
Situation d'épidémie sanitaire	Moyenne	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des consignes d'hygiène et sanitaires</li> </ul>
<b>Pilotage politique et opérationnel du Programme</b>			
Coordination et synergie avec les acteurs sur des approches partenariales	Faible	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie et renforcement des concertations bilatérales autour des thématiques et intérêts communs</li> </ul>
Instabilité du personnel	Faible	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la qualité de management</li> <li>- Consolidation de la cohésion des équipes par l'approche team building</li> </ul>
Défauts de planification	Faible	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du respect des planifications et reportages trimestriels et annuels</li> </ul>
Contestations des projets des bénéficiaires (dont conflits fonciers)	Faible	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négociations avec les contestateurs</li> <li>- Sensibilisation et intermédiation</li> <li>- Patience</li> </ul>

Risques liés à la mise en œuvre du Programme	Probabilité d'occurrence	Intensité et effet sur les résultats du Programme	Stratégie de mitigation ou d'atténuation des risques
Non adhésion des bénéficiaires	Faible	Négligeable	- Capitalisation des bonnes pratiques de mobilisation sociale pour une revalorisation et mise à l'échelle
Faible mobilisation des équipes HIMO	Faible	Modérée	- Sensibilisation des populations - Accélération des paiements
<b>Gouvernance financière du Programme</b>			
Retards et/ou difficultés de mobilisation des financements	Moyenne	Modéré	- Développement d'une stratégie de mobilisation plus incisive des PTF - Redimensionnement de WEGOUBRI aux partenariats mobilisés
Problèmes de gestion	Très faible	Modérée	- Renforcement du suivi financier trimestriel pour une diligence dans la remontée des pièces comptables - Régularité des audits annuels pour réduire et corriger les risques de gestion financière

## 7. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Pour la mise en œuvre du programme « WEGOUBRI 2024-2028 », TERRE VERTE et ses partenaires locaux que sont les associations inter-villages, initieront une stratégie de mobilisation des ressources financières arrimée sur trois modalités :

- **Modalité 1** : La mobilisation de ressources internes (*TERRE VERTE et ses partenaires terrains*) à travers la mise à disposition du patrimoine matériel et de la valorisation des pratiques internes ;
- **Modalité 2** : La mobilisation des ressources publiques des ministères et des collectivités territoriales ;
- **Modalité 3** : La mobilisation de ressources financières ou subventions auprès des PTF à travers des négociations, tables rondes et appels à projets.

TERRE VERTE assurera la coordination des actions de mobilisation des fonds et autres moyens avec l'implication effective des fermes pilotes à travers les associations inter-villages. La mobilisation de ressources externes qui se fera à travers des négociations avec les PTF pour accéder à certains financements. Plus spécifiquement, la mobilisation des ressources externes s'opérera à travers :

- Le démarchage de certains partenaires ciblés ;
- La constitution probable de consortium sur le thème du bocage ;
- La réponse à d'éventuels appels à programmes et / ou l'élaboration de dossiers relatifs à certaines composantes du programme à soumettre à des bailleurs ;
- Etc.

Le financement du programme « WEGOUBRI 2024/2028 » sera assuré par TERRE VERTE, l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires au développement, les organisations bilatérales et multilatérales, les associations de développement, les ONG et réseaux d'ONG (*nationales et internationales*), les entreprises privées, les populations bénéficiaires, etc.

Le tableau ci-dessous répertorie les potentielles sources de financements et les options de mobilisation pour l’opérationnalisation de la stratégie de mobilisation des ressources financières.

**Tableau 5 : Sources et options de mobilisation des ressources**

<b>Type de ressources</b>	<b>Options de mobilisation</b>
Ressources internes à TERRE VERTE et ses partenaires terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la contribution financière des populations à la base (<i>à travers les aménagements des périmètres bocagers</i>) ;</li> <li>- la contribution sur fonds propres de TERRE VERTE et des associations inter-villages</li> <li>- la contribution des institutions de micro finance (<i>IMF</i>) à travers des fonds de garantie et des fonds de crédit pour les producteurs ;</li> <li>- la contribution du fonds de subvention locale à l’endroit des collectivités ;</li> </ul>
Ressources des ministères publics et des collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l’inscription des aménagements de périmètres bocagers dans les politiques de développement pour permettre la mobilisation des ressources financières ;</li> <li>- l’inscription de la promotion du bocage dans les plans communaux de développement (<i>PCD</i>) et les plans annuels d’investissement (<i>PAI</i>) ;</li> <li>- l’utilisation en partie des taxes sur les agrégats des communes et du Fonds d’entretien routier pour financer les activités de bocages, notamment les routes boisées ;</li> <li>- affectation d’une partie du fonds minier de développement local (<i>FMDL</i>) vers les investissements relatifs à la promotion du bocage au niveau communal et régional (<i>le plaidoyer des OSC en cours pourrait prendre en compte cette orientation</i>) ;</li> </ul>

Type de ressources	Options de mobilisation
Ressources externes (PTF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exploration de sources de financements privées, notamment la mobilisation et la contribution de la diaspora au financement de la SNRCRS ;</li> <li>- la soumission du programme WEGOUBRI à des partenaires techniques et financiers pour co-financement ;</li> <li>- l'exploration des possibilités de financement à travers des fonds dédiés (<i>changement climatique, restauration des terres dégradées, promotion des exploitations agricoles familiales, etc.</i>)</li> </ul>

## 8. DURABILITE DES EFFETS ET IMPACTS DU PROGRAMME

La durabilité technique, institutionnelle, environnementale et foncière du programme trouve **son socle de solidité, dans la longue expérience de plus d'une trentaine d'années**, cumulée par TERRE VERTE et qui sera revalorisée dans ce programme, notamment à travers :

- **L'approche collaborative et multi-acteurs qui sera développée pour l'implémentation des quatre lignes d'actions du Programme** avec des **acteurs endogènes** qui disposeront d'un background au plan des capacités opérationnelles à même d'assurer son appropriation par les équipes terrain (*pépiniéristes, aménagistes fonciers, encadrement technique des agriculteurs, etc.*) et de pérenniser :
  - Les actions d'implantation des fermes pilotes bocagères sahéliennes ;
  - La réalisation de dispositifs agro-environnementaux bocagers ;
  - La mise en valeur post-aménagement des bocages ;
  - L'internalisation du concept bocager à travers sa promotion et le développement de partenariats pour le partage / diffusion des succès aux fins de répliation (au niveau local, national et même sous-régional).
- **L'articulation du dispositif sur des acteurs institutionnels pérennes et sur des politiques publiques agricoles nationales et/ou régionales :**

- Copropriété foncière avec une option de sécurisation formelle en collaboration avec les services techniques appropriés (DGADI-DGFOMR/MARAH) et une articulation sur la loi foncière rurale avec l'implication des collectivités locales pour faciliter l'octroi de titres appropriés ;
- Ancrage du système de formation et d'apprentissage sur les politiques et systèmes de formation professionnelle agricole et rurale avec un arrimage aux ministères publics (DGFOMR/MARAH) et aux écoles professionnelles agricoles (ENAF Matourkou) ;
- Le partenariat avec la recherche (Universités, INERA, IRD etc.) pour une adaptation permanente du « modèle technique » en vue d'intégrer les innovations.
- Des actions combinant une « *approche sociale à la dimension technique* » **articulées sur des acteurs endogènes** pour générer des résultats où chaque partie trouve « *son compte ou son intérêt* » suscitant plus d'intéressement de leurs parts, au regard des acquis des précédents programmes :
  - Un portage des fermes pilotes par les Associations inter villageoises locales
  - Une appropriation des techniques et démarches par les équipes terrain et un intérêt réel des bénéficiaires sur « *les fruits générés par le Programme* » au profit :
    - Des propriétaires fonciers à travers le mécanisme de la copropriété foncière qui permet de gérer « *les communs des aménagements fonciers agricoles* » ;
    - Des communautés villageoises en termes d'aménagements de routes boisées, de bullis et l'accès à des services sociaux ;
    - Des familles rurales qui bénéficient de champs et de jardins pluviaux dans le bocage sahélien, assortis de formations pour mieux les gérer.
- Un dispositif de pilotage opérationnel du Programme articulé sur des **compétences endogènes, gage de pérennisation des processus et meilleure appropriation des savoir-faire** transférés par TERRE VERTE à l'appui d'outils didactiques à l'effet de maîtriser :

- Les fonctions de pépiniéristes pour la production des plants nécessaires au bocage et la sauvegarde des essences rares ;
  - Les fonctions dédiées à la Cellule des Aménagements Fonciers (CAF) pour la réalisation des périmètres bocagers, des jardins pluviaux, des bullis et des routes rurales arborées, dont l'expérience accumulée montre une maîtrise des études de sites, de l'arpentage et de l'encadrement des travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
  - Les fonctions d'encadrement technique des agriculteurs dans l'utilisation des périmètres bocagers, le pâturage rationnel et la gestion des troupeaux ;
  - Les fonctions d'entretien du bocage (*élagage des haies-vives et des arbres de route*).
  - Les fonctions de mécanisation ciblée de l'agriculture.
- **Une cohérence en faveur de la transition agroécologique** avec l'accompagnement des agriculteurs à initier et développer **des initiatives valorisant de bonnes pratiques de systèmes de production plus respectueux de l'environnement** (*semences, matières organiques, biopesticides, haies vives, pâturage rationnel, etc.*).

## 9. BUDGET SYNTHETIQUE DU PROGRAMME QUINQUENNAL

Le budget prévisionnel (*en Fcfa*) de toutes ces activités se résume dans ses grandes lignes comme suit :

**Tableau 6. : Synthèse budgétaire du programme quinquennal**

GRANDES LIGNES BUDGETAIRES	2024	2025	2026	2027	2028	Sous totaux par ligne	%
AMÉNAGEMENTS BOCAGERS (périmètres, routes, bullis, jardins pluviaux, bosquets)	632 000 000	602 000 000	652 000 000	652 000 000	402 000 000	<b>2 940 000 000</b>	<b>26%</b>
MISE EN VALEUR DES BOCAGES	148 000 000	157 000 000	172 000 000	187 000 000	188 000 000	<b>852 000 000</b>	<b>8%</b>
PROMOTION DU CONCEPT BOCAGER	261 150 000	606 500 000	867 650 000	347 700 000	208 000 000	<b>2 291 000 000</b>	<b>21%</b>
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPERATIONNELLES DU RÉSEAU BOCAGE SAHELIEU	403 000 000	1 327 000 000	822 000 000	292 000 000	47 000 000	<b>2 891 000 000</b>	<b>26%</b>
FONCTIONNEMENT DU RESEAU BOCAGE SAHELIEU	359 600 000	359 600 000	374 600 000	389 600 000	419 600 000	<b>1 903 000 000</b>	<b>17%</b>
SUIVI-EVALUATION-CAPITALISATION	35 000 000	45 000 000	27 000 000	20 000 000	57 000 000	<b>184 000 000</b>	<b>2%</b>

ONG TERRE VERTE / Programme de développement du bocage sahélien au Burkina Faso

<b>PILOTAGE DU PROGRAMME ET AUDITS</b>	11 750 000	11 750 000	11 750 000	11 750 000	11 750 000	<b>58 750 000</b>	<b>1%</b>
<b>SOUS-TOTAUX ANNUELS /TOTAL GENERAL</b>	<b>1 850 500 000</b>	<b>3 108 850 000</b>	<b>2 927 000 000</b>	<b>1 900 050 000</b>	<b>1 333 350 000</b>	<b>11 119 750 000</b>	<b>100%</b>
<i>frais de gestion TVBF(10%)</i>	<i>185 050 000</i>	<i>310 885 000</i>	<i>292 700 000</i>	<i>190 005 000</i>	<i>133 335 000</i>	<i>1 111 975 000</i>	
<b>Budgets annuels versés à TERRE VERTE</b>	<b>2 035 550 000</b>	<b>3 419 735 000</b>	<b>3 219 700 000</b>	<b>2 090 055 000</b>	<b>1 466 685 000</b>	<b>12 231 725 000</b>	
<b>TOTAL en EUROS avec frais de gestion =</b>						<b>18 647 145</b>	

Le détail de ce budget est présenté dans le fichier Excel (*budget*) annexé au présent document.

Ce budget sera géré selon les modalités du label « bocage sahélien », en harmonie avec les exigences spécifiques à chaque bailleur. En cas de consortium ou de financement délégué, une convention déterminera les modalités d'utilisation des fonds entre les partenaires du financement.

En dehors des activités spécifiques au siège et certaines activités de promotion du bocage, les postes des activités de ce budget sont transversaux à toutes les fermes pilotes bocagères et la répartition des fonds se fait au fur et à mesure des capacités techniques d'exécution de chaque ferme.

## 10. PLAN DE FINANCEMENT

Le tableau suivant précise les acquis financiers de ce programme quinquennal et en déduit le financement à pouvoir :

**Tableau 7. : Plan de financement du programme 2024/2028**

FINANCEMENT DU BUDGET 2024-2028 PAR GRANDES LIGNES BUDGETAIRES (Fcf)							
FINANCEMENTS PREVISIONNELS CONFIRMES SUR LES CINQ ANNEES	Aménagements bocagers	Mise en valeur des bocages	Promotion du bocage	Renforcement des capacités opérationnelles	Fonctionnement du réseau	TOTAUX	Totaux en €
TERRE VERTE fonds propres	25 000 000	25 000 000	50 000 000	350 000 000	350 000 000	800 000 000	1 219 592
Mission Enfance	15 000 000	20 000 000	25 000 000	125 000 000	50 000 000	235 000 000	358 255
Paysans Solidaires Morges	10 000 000	15 000 000	5 000 000	20 000 000	50 000 000	100 000 000	152 449
Association Champenoise de Coopération Inter-Régionale	0	5 000 000	5 000 000	10 000 000	50 000 000	70 000 000	106 714
Fondation Bruneau	0	0	20 000 000	20 000 000	80 000 000	120 000 000	182 939
Mil'Ecole	65 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	30 000 000	115 000 000	175 316
SOS Enfants	0	5 000 000	5 000 000	2 000 000	5 000 000	17 000 000	25 916
LuxDev	213 500 000	92 000 000	0	0	94 297 880	399 797 880	609 488
Accent du Sud	0	5 000 000	5 000 000	15 000 000	25 000 000	50 000 000	76 225
Etat burkinabè ( exonérations de douane, appui institutionnel)	180 000 000	70 000 000	20 000 000	15 000 000	30 000 000	315 000 000	480 214
Partenariats occasionnels	70 000 000	10 000 000	10 000 000	15 000 000	25 000 000	130 000 000	198 184
<b>SOUS-TOTAUX SUR 5 ANNEES</b>	<b>578 500 000</b>	<b>257 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>577 000 000</b>	<b>789 297 880</b>	<b>2 351 797 880</b>	<b>3 585 293</b>
BUDGET PREVISIONNEL	3 234 000 000	937 200 000	2 520 100 000	3 180 100 000	2 360 325 000	12 231 725 000	18 647 145
<b>FINANCEMENT RESTANT A POURVOIR</b>	<b>2 655 500 000</b>	<b>680 200 000</b>	<b>2 370 100 000</b>	<b>2 603 100 000</b>	<b>1 571 027 120</b>	<b>9 879 927 120</b>	<b>15 061 852</b>
TAUX DE FINANCEMENT (%) =	18%	27%	6%	18%	33%	<b>19%</b>	19%

Les fonds propres de TERRE VERTE (*donateurs privés*) et l'appui de ses partenaires historiques dont certains nous soutiennent depuis plus de vingt ans, nous ont permis de faire la mise au point du concept à Guiè entre 1989 et 2006, puis de le développer dans les autres fermes et aujourd'hui de garder les acquis et de maintenir les équipes en place pour conserver les savoir-faire. Mais pour prendre de l'ampleur, renouveler ses fondements, le bocage sahélien a besoin d'appuis conséquents comme celui qu'il a trouvé entre 2019 et 2023 dans le cadre du Programme Beog-Puuto financé par l'Ambassade de Suède au Burkina Faso.

Nous notons qu'à ce jour, le programme WEGOUBRI 2024-2028 n'est financé qu'à hauteur de **19 %**.

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. : Les 5 équipes opérationnelles d'une ferme pilote .....	14
Tableau 2. : Localisation des fermes pilotes bocagères soutenues : .....	16
Tableau 3. : Chronogramme quinquennal : .....	56
Tableau 4: Analyse des risques liés au programme .....	72
Tableau 5 : Sources et options de mobilisation des ressources .....	76
Tableau 6. : Synthèse budgétaire du programme quinquennal .....	80
Tableau 7. : Plan de financement du programme 2024/2028 .....	82

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : réunion de concertation à la Ferme pilote de Goèma.....	12
Photo 2 : auto-construction d'un embarcadère à Filly .....	15
Photo 3 : Ferme pilote de Filly dans le Yatenga.....	16
Photo 4: chemins, champ et lot d'un périmètre .....	27
Photo 5 : détail d'un champ bocager .....	28
Photo 6: route rurale boisée au sein du village de Guiè .....	29
Photo 7: creusage d'un puits racinaire dans la latérite .....	30
Photo 8: chantier HIMO d'un bulli à Guiè .....	32
Photo 9: confection d'un bassin.....	33
Photo 10: bassin au milieu d'un jardin.....	33
Photo 11: taille de la haie-vive .....	36
Photo 12: mécanisation du Zaï à Guiè .....	37
Photo 13: champ bocager en agrobioécologie à Guiè .....	40
Photo 14: pâturage à la clôture électrique à Guiè .....	42

## ANNEXES

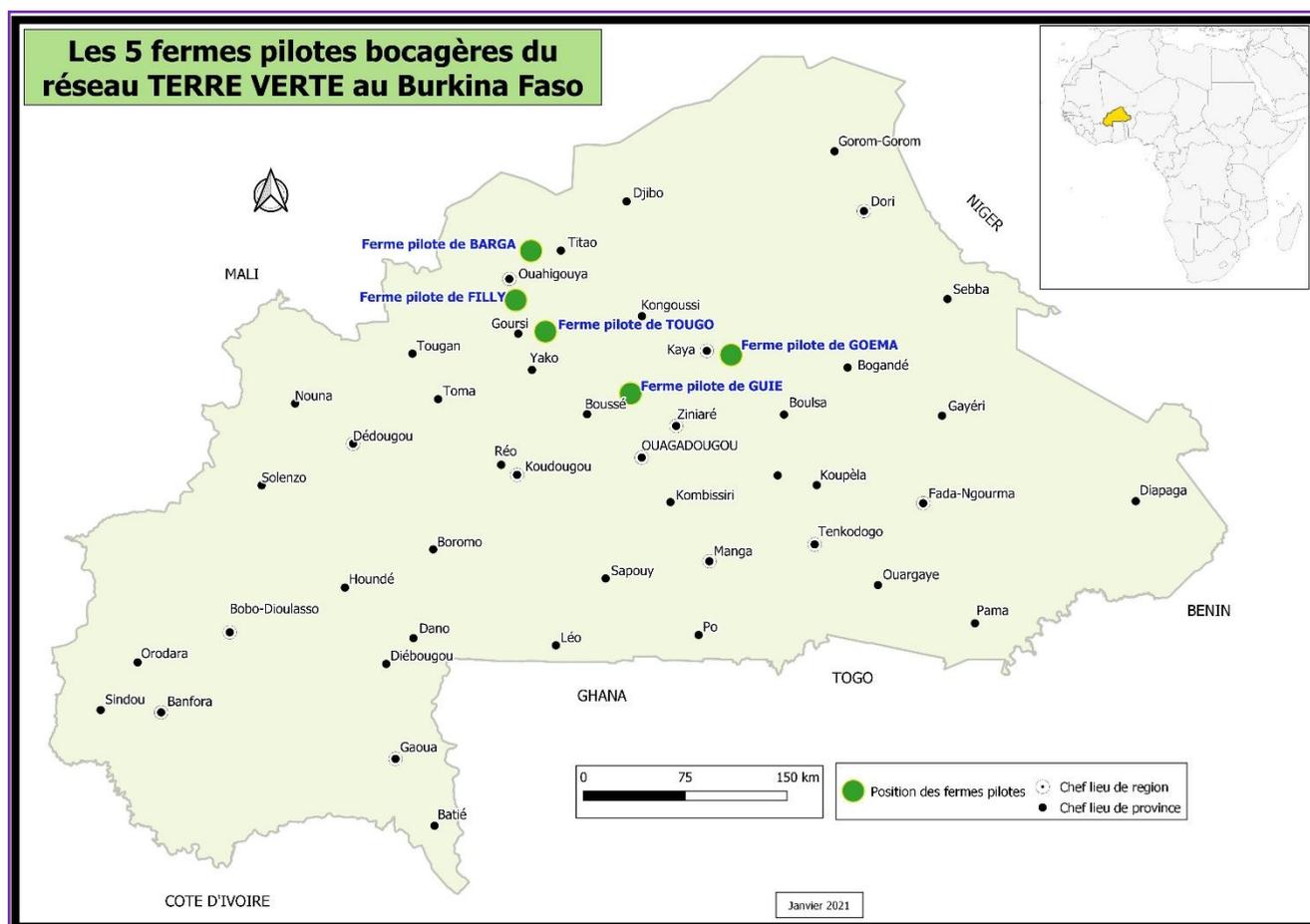
Quelques annexes viennent compléter ce dossier. D'autres informations sont disponibles sur notre site web, à la page :

[www.eauterreverdure.org/publications/](http://www.eauterreverdure.org/publications/)

Les documents administratifs et financiers de TERRE VERTE sont disponibles sur demande à l'adresse [info@eauterreverdure.org](mailto:info@eauterreverdure.org)

### I

#### Carte des 5 fermes pilotes implantées au Burkina Faso



## II

## Liste des périmètres bocagers réalisés à ce jour au Burkina Faso

Provinces	Villages	Sites aménagés	Année(s) du chantier	Surface totale (en hectares)	Nb Familles bénéficiaires (Une famille = en moyenne 10 personnes)
Oubritenga	Guiè	<a href="#">Kankamsin</a>	1995	2	4
		<a href="#">Zemstaaba</a>	1996/1997	8	4
		<a href="#">Tankouri</a>	1998/2000	100	23
		<a href="#">Konkoos-Raogo</a>	2014/2017	155	56
		<a href="#">Tounda</a>	2023	132	46
	Cissé-Yargho	<a href="#">Taag-Banka</a>	2008/2009	146	55
	Babou	<a href="#">Relwendé</a>	2022/	111	32
Kourwéogo	Douré	<a href="#">Boangb-Wéogo</a>	2004/2005	133	48
	Doanghin	<a href="#">Rimpintanga</a>	2005/2006	113	42
	Bendogo	<a href="#">Pasgo</a>	2021	65	22
Yatenga	Filly	<a href="#">Manegrewayan</a>	2008	23	9
		<a href="#">ZAMTAOKO</a>	2009	86	36
	Gourbaré	<a href="#">Maneguedtindbeogo</a>	2014	66	29
	Barga	<a href="#">Landao</a>	2018	109	39
	Ramdolla	<a href="#">Dabéré</a>	2021	49	19
	Ziga	<a href="#">Wanmanegdo</a>	2021	116	35
Sanmatenga	Goèma	<a href="#">Neerwaya</a>	2010	130	27
	Toéghin	<a href="#">Managzanga</a>	2015/2017	102	33
	Kamsé	<a href="#">Bangué Goudin</a>	2017/2018	80	28
	Lebda	<a href="#">Targouda</a>	2019/2020	98	32
	Nabdogo	<a href="#">Katre Tanga</a>	2022/2023	331	102
<b>TOTAUX</b>				<b>2 155</b>	<b>721</b>

Ces 21 sites sont visibles sur Google Maps en utilisant les liens hypertextes des noms des périmètres, dans la mesure de l'actualisation de l'image satellitaire pour les périmètres récents.

### III

## Offre de stage aux jeunes diplômés post-bac



L'ONG TERRE VERTE propose<sup>(1)</sup> des stages d'aménagement bocager pour jeunes diplômés à la recherche d'une première expérience professionnelle.

#### Description du stage :

- partage de la vie et du travail des équipes de terrain de l'ONG dans les provinces où intervient l'ONG (Yatenga, Sanmatenga, Zoundoma, Ouhimbiri).
- formation sur le tas<sup>(2)</sup> à l'aménagement bocager et aux autres tâches au sein d'une ferme pilote, selon les opportunités de la période.
- inscription à la CNSS et indemnité de subsistance (40.000 Fcfa/mois).
- contrat de 3 mois renouvelable 1 seule fois.

#### Qualités requises :

- niveau minimum : baccalauréat (être totalement libéré des études).
- être de nationalité burkinabè.
- être apte aux travaux manuels de plein air.
- aimer vivre et travailler en milieu villageois.
- être mooréphone ou être prêt à apprendre le mooré.
- être capable d'assimiler des techniques nouvelles dans les domaines de l'environnement, du bocage, de l'agriculture et de l'élevage.
- connaissance du monde rural ou désir de le découvrir.
- s'engager à respecter les règles et usages des lieux de stage.
- être pleinement disponible de 3 à 6 mois.

#### Procédure de recrutement :

- nous écrire sur [eau.terre.verdure@gmail.com](mailto:eau.terre.verdure@gmail.com) pour recevoir les modalités complètes de candidature ; suivre avec précision les modalités attendues par TERRE VERTE fait partie du processus de sélection de ce stage dès le premier contact.
- présélection sur dossier (1 email par candidat) où nous attendons :
  - curriculum vitae selon modèle fourni à l'adresse email ci-dessous,
  - lettre de motivation dans le corps de l'email,
  - copie scannée du baccalauréat et du diplôme le plus élevé,
  - recommandation signée d'une personne morale<sup>(3)</sup> en Cc de votre email,
  - bien soigner la présentation de l'email (confère modèle fourni),
  - mettre les pièces jointes au format PDF ; un fichier par document.
- test écrit et entretien oral.
- visite médicale pour les candidats retenus/sélection finale.

Les dossiers de candidatures seront transmis par courrier électronique à :

[eau.terre.verdure@gmail.com](mailto:eau.terre.verdure@gmail.com)

<sup>(1)</sup> Offre permanente dans la limite des places disponibles selon les cycles de recrutement/plus d'infos sur [www.eauterreverdure.org](http://www.eauterreverdure.org)

<sup>(2)</sup> Formation informelle acquise en entreprise par un stagiaire sur son poste de travail, à l'occasion de l'exécution d'opérations ou de tâches normales de production.

<sup>(3)</sup> En droit, une personne morale est une entité dotée de la personnalité juridique (*école, entreprise, association, institution ...*).

IV

Affiche offre de formation Ecole du Bocage

Association inter-villages ZORAMB NAAGTAABA  
FERME PILOTE de GUIE

# Centre de Formation des Aménageurs Ruraux (CFAR)

AZN-FPG-CFAR

*Eau, Terre, Verdure.*

« Intégrer la sauvegarde de l'environnement dans l'agriculture sahélienne au Burkina Faso. »

## COMMUNIQUÉ

Le test d'admission à la formation **2024-2026** des jeunes aux techniques du bocage sahélien se déroulera au sein de la Ferme pilote de l'AZN à Guiè (Commune de Dapélogo / Oubritenga / BF), du **7 au 9 février 2024**.

**Public cible :** jeunes garçons et jeunes filles burkinabè qui auront entre **14 et 17 ans** en 2024 (**enfants nés entre 2007 et 2010**), titulaires au minimum du CEP, motivés par la lutte contre la désertification et désireux de se former et d'exercer dans cette activité.

**Formation :** théorique et pratique aux techniques du bocage sahélien : pépinière forestière, élevage rationnel, agriculture durable, aménagement et entretien de l'espace rural, reboisement.

Formation de 3 ans en internat, dont 9 mois de stage et sanctionnée par une attestation de formation.

### Composition du dossier :

- Demande manuscrite du candidat sur feuille double, adressée au directeur du centre, avec précision des motivations du candidat (peut être rédigée sur place),
- Copie de l'acte de naissance (présenter l'original),
- Copie du Certificat d'Études Primaires (CEP) / (présenter l'original),
- Copie des derniers bulletins scolaires (facultatif, si disponible),
- Copie du carnet de vaccination (facultatif, si disponible).

### Déroulement du test :

- Du **7 au 9 février 2024** (logement sur place possible dès le mercredi 7 février).
- Tout candidat doit être accompagné de son père, de sa mère ou de son tuteur légal, du dépôt de candidature à la proclamation des résultats.
- Le **7/02** de 7H00 à 15H00 : dépôt du dossier ; visite de la ferme pilote de l'AZN en journée ; présentation orale de la formation à 18H00.
- Le **8 /02** : Tests écrits/entretiens oraux avec les jeunes et leurs parents.
- Proclamation des résultats le **9 février 2024**.
- Début de la formation : le 12 février 2024.
- Frais d'inscription annuelle: **30 000 Fcfa** (à la charge des parents/tuteurs).

**Pour tout renseignement complémentaire :**

[cfar@azn-guie-burkina.org](mailto:cfar@azn-guie-burkina.org) / Tél : **76 32 89 89**

Siège : Guiè / Département de Dapélogo / Province d'Oubritenga / Région du Plateau Central / Burkina Faso  
Mail : [cfar@azn-guie-burkina.org](mailto:cfar@azn-guie-burkina.org) / Courrier : 01 BP 551 / Ouagadougou 01  
Site web: [www.eauterreverdure.org](http://www.eauterreverdure.org)